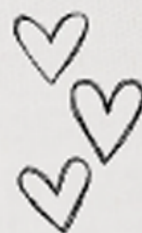




l'ARMAGH
joie

Bonne fête

Papa



ROY & ROULEAU
MAISON FUNÉRAIRE
LACHANCE SIGNATURE

PRÉARRANGEMENTS | MONUMENTS | CARTES FUNÉRAIRES

ARMAGH 418 466-2073 | SAINTE-CLAIRE 418 883-3715 | SAINT-DAMIEN 418 789-2143

RBQ : 5623-1962-01

GROUPE PGF inc.
Guy et Francis Pouliot

Entrepreneur Général

89, Route 281 Sud, Armagh Qc G0R 1A0
418 466-2232

• LES MARCHÉS •

Tradition
Armagh

Du lundi au dimanche
de 8h à 20h

42, rue Principale
418 466-2030

Une vaste gamme de produits
de décoration pour votre décor!

Les draperies Chantal

29, rue St-Jean
Saint-Damien
Tél.: (418) 789-3152

www.sylviedionfleuriste.com

Sylvie Dion
FLEURISTE

FLEURS pour toutes occasions
CADEAUX-LIVRAISON

418 887-3874
sylvie.dion.fl@globetrotter.net

Rejoignez-nous sur Facebook

293, Principale, St-Gervais (Qc), G0R 3C0

ASSEMBLÉE NATIONALE
DU QUÉBEC

Stéphanie Lachance

DÉPUTÉE DE BELLECHASSE

Stephanie.Lachance.Bell@assnat.qc.ca
418 883-1343

ACHATS / VENTE ET RÉPARATIONS MINIS MOTEURS
RÉPARATION AUTOMOBILE

Propriétaires : Éric Arbour et
Suzie Bernier : 581-745-9538

LE BUNKER
LES ÉQUIPEMENTS MOTORISÉS

253, rue Principale
Armagh, Qc G0R 1A0

418 466-0039 lemlebunker@gmail.com

BMR MAGASIN H. LÉTOURNEAU inc. **agrizone**

120, rue Principale, St-Lazare (Québec) G0R 3J0

Matériaux de construction - Portes et fenêtres
Plomberie - Peinture - Décoration - Location - Poêles

Tél.: 418 883-3318 Téléc.: 418 883-3319
sletourneau@hletourneau.com
Sébastien, Philip, Virginie, Jano, Claudia

NUMÉROS IMPORTANTES

Municipalité d'Armagh
5, rue de la Salle
Armagh, Qc G0R 1A0
Tél.: 418 466-2916
Télec.: 418 466-2409
Courriel: info@armagh.ca
www.armagh.ca
Travaux publics
581 983-9068

Bibliothèque Armagimo
418 466-3004

Parc des Chutes d'Armagh
418 466-2874

Fabrique d'Armagh
418 466-2382

École Belle-Vue
418 466-2191

Bureau de poste
418 466-2263

**M.R.C. de Bellechasse
et collecte des ordures**
418 883-3347

Hôpital de Lévis
418 835-7121

CLSC
1 888 883-2227

Hôpital de Montmagny
418 248-0630

Urgence 911

Info Santé 811

Info route 511

Sûreté du Québec
310-4141

Mot de la mairesse



Chers citoyennes et citoyens,

À l'aube de la période estivale, nous souhaitons rappeler à tous l'importance de faire preuve de vigilance sur nos routes. Avec l'arrivée du beau temps, les enfants profitent davantage des espaces extérieurs, circulent à vélo, jouent près des rues et fréquentent les parcs et secteurs résidentiels. Nous invitons donc chaque automobiliste à redoubler de prudence, à respecter les limites de vitesse et à adopter une conduite attentive afin d'assurer la sécurité de tous.

Par ailleurs, plusieurs citoyens sont préoccupés par la situation entourant la perte du service du SUMI. Le conseil municipal et l'administration ont multiplié les démarches et représentations auprès de la MRC de Bellechasse afin de maintenir ce service important pour notre communauté. Malgré les efforts déployés, la décision rendue n'a malheureusement pas permis son maintien pour notre municipalité. Soyez assurés que nous demeurons sensibles aux préoccupations de la population en matière de sécurité incendie et que nous poursuivrons nos échanges et nos collaborations afin d'assurer la meilleure protection possible pour nos citoyens.

Je profite de l'occasion pour inviter toute la population à participer à la Fête de la pêche, qui se tiendra le 7 juin 2026, de 9 h à 16 h, au Parc des chutes d'Armagh. Cette activité familiale est une belle occasion de profiter de notre magnifique parc et de vivre un moment rassembleur en plein air. En plus de la pêche, les citoyens pourront aussi profiter de l'activité Cycloroute animée, qui viendra bonifier cette journée festive et dynamique pour toute la famille.

Merci à Mme la députée Stéphanie Lachance ainsi qu'à la Fédération québécoise des chasseurs et pêcheurs pour leur précieuse contribution financière à la réalisation de cette activité au bénéfice de notre communauté.

Vous êtes également invités au Festival d'Armagh qui sera de retour les 26, 27 et 28 juin prochains. Les billets sont maintenant en vente pour le traditionnel souper méchoui. Une programmation variée et rassembleuse attend les festivaliers tout au long de la fin de semaine. Un beau programme à la clé!

Nous vous souhaitons un été sécuritaire, agréable et rempli de beaux moments en famille.

Mélanie Bolduc

Mairesse de la Municipalité d'Armagh

Voici les dates de tombée du journal l'Armagh'joie pour l'année 2026.

Les textes doivent être expédiés par courriel à la Municipalité, à reception@armagh.ca

29 juin 27 juillet 26 août 21 septembre 26 octobre 23 novembre

Avis public



PROVINCE DE QUÉBEC
COMTÉ DE BELLECHASSE
MUNICIPALITÉ D'ARMAGH

AVIS PUBLIC

DÉPÔT DU RAPPORT FINANCIER AU 31 DÉCEMBRE 2025

EST DONNÉ par la soussignée, Directrice générale et greffière-trésorière de la susdite municipalité,

QUE suivant les dispositions de l'article 176.1 du Code municipal du Québec lors de la séance ordinaire du Conseil municipal d'Armagh, qui sera tenue le 2 juin 2026 à 19h30, il sera déposé le rapport du vérificateur pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2025.

Donné à la Municipalité d'Armagh, le 25 mai 2026.

Fadia Bayrakdar
Directrice générale et greffière-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, Fadia Bayrakdar, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité d'Armagh, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis en l'affichant aux endroits désignés par le conseil municipal, le 25 mai 2026.

En foi de quoi, je donne ce certificat, ce 25 mai 2026.

Fadia Bayrakdar
Directrice générale et greffière-trésorière

Message de votre municipalité

LE BUREAU MUNICIPAL SERA FERMÉ

LES MERCREDIS 24 JUIN ET 1ER JUILLET 2026

POUR LA FÊTE NATIONALE DU QUÉBEC ET DE LA FÊTE DU CANADA.

BONS CONGÉS À TOUS!



IMPORTANT

DEMANDE DE PERMIS À L'APPROCHE DES VACANCES

Veuillez prendre note que vous devez demander vos permis et/ou certificats d'autorisation avant le 19 juin 2026, si vous prévoyez faire des travaux durant la fermeture du bureau municipal du 19 juillet au 1er août 2026.

Merci de votre collaboration!



AVIS AUX CITOYENS

LE RETRAIT

DES ABRIS TEMPORAIRES

(TOILES ET STRUCTURE)

EST OBLIGATOIRE DEPUIS

1ER MAI



Merci de démanteler vos garages, abris de galerie et clôtures à neige.



MUNICIPALITÉ
D'ARMAGH

LA BOÎTE À LIVRES EST MAINTENANT EN PLACE!



Bonne nouvelle! La boîte à livres est désormais installée au Parc des Générations, pour le plaisir de tous les petits et grands lecteurs.

Le concept est simple : prenez un livre, lisez-le et rapportez-le... ou échangez-le contre un autre!

Bonne lecture à tous et merci de faire vivre ce bel espace de partage!



Municipalité d'Armagh

NETTOYAGE DU RÉSEAU D'AQUEDUC



**TOUS LES MARDIS
DE MAI ET JUIN
DE 8 H À 16 H**

- Pour assurer une bonne qualité de l'eau potable
- Pour éliminer les dépôts de fer et de calcaire
- Une baisse de pression ainsi qu'une coloration de l'eau peuvent survenir
- Évitez de laver votre linge de couleur pâle lors de ces journées



INFORMATIONS: 418-466-2916

Message de votre municipalité

AVIS AUX

photographes amateurs!!

Vous avez pris des photos lors de différents événements de la Municipalité, lors d'activités ou simplement de nos beaux paysages? Vous aimeriez nous les partager afin que la Municipalité puisse les utiliser pour la page couverture de notre journal l'Armagh'Joie ou pour différentes communications. Nous cherchons toujours à agrémenter nos outils avec des photos représentatives pour nos citoyens.

Nous vous invitons à nous acheminer vos photos par courriel à : reception@armagh.ca avec votre nom.

Qui sait, peut-être que votre photo se retrouvera en page couverture de notre journal ou même sur notre site web!



VENTE DE GARAGE

481, rang de la Fourche Ouest, Armagh

30 et 31 mai de 9 h à 15 h

Divers articles à vendre : outils, tracteur à pelouse, tondeuse, génératrice, échelles, ...

Bienvenue à tous!

N.B. Cette vente a préalablement été autorisée par la Municipalité

AVIS - LA MUNICIPALITÉ D'ARMAGH DÉSIRE VOUS RAPPELER QU'IL EST IMPORTANT DE RAMASSER LES EXCRÉMENTS DE SON CHIEN ET DE LE TENIR EN LAISSE.

La Municipalité d'Armagh rappelle aux propriétaires de chiens l'importance de ramasser les excréments de leur animal, afin de maintenir un environnement propre et harmonieux pour tous et respecter la réglementation municipale en vigueur.

Selon l'article 9.3.3 du règlement 152-2015 concernant les animaux, il est clairement indiqué qu'« AUCUN CHIEN NE PEUT SE TROUVER DANS UN ENDROIT PUBLIC, À MOINS QU'IL NE SOIT TENU EN LAISSE PAR SON GARDIEN. LE CHIEN NE PEUT EN AUCUN MOMENT ÊTRE LAISSÉ SEUL, QU'IL SOIT ATTACHÉ OU NON. »

Selon l'article 9.3.5 du règlement 152-2015 concernant les animaux, il est clairement indiqué que « L'OMISSION POUR LE GARDIEN D'UN CHIEN D'ENLEVER ET DE NETTOYER IMMÉDIATEMENT PAR TOUS LES MOYENS APPROPRIÉS, D'UNE PROPRIÉTÉ PUBLIQUE OU PRIVÉE, LES MATIÈRES FÉCALES DE SON CHIEN CONSTITUE UNE INFRACTION. »

Au Québec, des règles encadrent la garde de tous les chiens. Ces règles favorisent une saine cohabitation entre les chiens, les humains et les autres animaux domestiques.

Pour se doter de règles uniformes, le gouvernement du Québec exige minimalement que les municipalités appliquent le Règlement d'application de la Loi visant à favoriser la protection des personnes par la mise en place d'un encadrement concernant les chiens obligeant le propriétaire ou le gardien d'un chien d'enregistrer son animal dans un délai de 30 jours suivant l'acquisition du chien.

Voir le lien suivant pour visualiser le Règlement P-38.002,r.1:

<https://www.legisquebec.gouv.qc.ca/.../P-38.002,%20r.%201/>

Il est à noter que des amendes peuvent être imposées par la municipalité



Message de votre municipalité

PROLIFÉRATION DES CHATS

ARTICLE 9.1.1 DU RÈGLEMENT 152-2015

NOMBRE

Sous réserve d'un chenil légalement opéré, nul ne peut garder, dans un logement, dans un bâtiment ou sur le terrain où est situé ce logement ou ce bâtiment ou dans les dépendances de ce logement ou ce bâtiment, plus de trois animaux domestiques incluant un maximum de 2 chiens.

Ainsi, lorsqu'aucun autre animal domestique n'est présent, une propriété peut accueillir jusqu'à trois chats.

Or, plusieurs citoyens nous signalent que certaines propriétés dépassent ce nombre. Nous constatons également une hausse du nombre de chats errants, souvent liée à l'abandon ou à des portées non contrôlées.

La stérilisation : un geste responsable et citoyen

Faire stériliser son chat est une action simple, essentielle et profondément bienveillante. Saviez-vous qu'en seulement quatre ans, un couple de chats peut engendrer plus de 20 000 descendants? Une grande partie de ces animaux souffriront malheureusement de la faim, du froid ou de mauvais traitements.

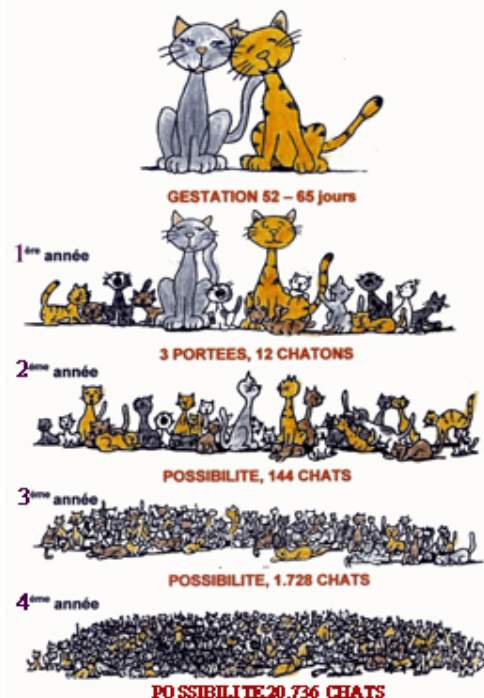
Une responsabilité collective

La lutte contre la surpopulation féline repose sur l'engagement de tous. Propriétaires, amoureux des animaux ou simples citoyens, chacun peut contribuer :

- Sensibiliser son entourage.
- Encourager la stérilisation.

En favorisant la prise en charge et la stérilisation des chats, nous participons ensemble à leur offrir une vie plus saine et plus sécuritaire.

LA PROLIFÉRATION DU CHAT



FRIGO PARTAGE

7, RUE DE LA SALLE À ARMAGH

DONNER - PRENDRE - PARTAGER

- Pour soutenir les plus démunis
- Pour dépanner les gens qui ont faim dans l'immédiat
- Tout le monde y a accès
- Partage les surplus
- Réduire le gaspillage alimentaire



Dans notre municipalité

FESTIVAL D'ARMAGH

26-27-28 juin 2026



PASSE DE FIN DE SEMAINE :
45\$ (SANS SOUPER)
75\$ (AVEC SOUPER)

THE MIXED TAPE SUIVI DE BIG MUFF

STILL THE ONE - SHANIA TWAIN

VENDREDI 26 JUIN

5@7 SOUS LA TENTE

18H00 DÉBUT DU TOURNOI DE BALLE

21H00 THE MIXED TAPE SUIVI DE BIG MUFF

ENTRÉE SOIRÉE 20\$ / - DE 12 ANS : 10\$

SAMEDI 27 JUIN

9h00 GRAND BAZAR & EXPOSITIONS

10h00 TOURNOI DE BALLE/ PÉTANQUE

10h00 JEUX GONFLABLES & MAQUILLAGE

13h à 15h animation de danse country
avec les **WILD BOOTS COUNTRY DANCE**

18h00 SOUPER MÉCHOUI

PRÉSENTÉ PAR **ABATTOIR BOLDUC**

Coût: 12ans et + = 35\$ 7-12ans = 20\$ 0-6ans = 0\$

20h à 21h : **DJ** suivi de **STILL THE ONE**

et le **DJ** finira la soirée en musique.

ENTRÉE SOIRÉE 20\$ / - DE 12 ANS : 10\$

SOUPER/SOIRÉE 12 ANS ET + : 50\$

SOUPER/SOIRÉE 7-12 ANS : 30\$

SOUPER SOIRÉE 0-6 ANS : 5\$

DIMANCHE 28 JUIN

13h00 **COURSES DE TRACTEURS À PELOUSE**
(EN BAS DE LA BUTTE DE LA COURS DE L'ÉCOLE
BELLE-VUE, 100, RUE DU COLLÈGE)

ENTRÉE JOURNÉE DIMANCHE :
12\$/ADULTE 6\$ pour les - de 12 ans

PROMUTUEL
ASSURANCE

Desjardins
Caisse de Bellechasse

EXCAVATION
VEZINA

creaphiste
création infographique
L'art de rendre votre image unique

EXCAVATIONS CHANEL & FILS INC.
205, RANG ST JOSEPH
ARMAGH COMTE BELLECHASSE, PQ G0R1A0
TEL : (418) 466-2239

• LES MARCHÉS •
Tradition
Armagh
42, rue Principale
418 466-2030



IPL
Schoeller

dessercom
S'ENGAGER | SOIGNER | ACCOMPAGNER

Billets pour le souper :

- Josiane Labrecque : 418 230-2381
- Julie Boivin : 418 466-2956
- Kellie Breton : 418 997-7109
- Anick Lamontagne : 581 984-5688
- Karolanne Pouliot : 581 986-4147

Dans notre municipalité

FESTIVAL D'ARMAGH
NOUVEAUTÉ 2026



**COURSES DE TRACTEURS À
PELOUSE EN OVALE**

DIMANCHE 28 JUIN

POUR INSCRIPTION OU INFORMATIONS,
VEUILLEZ COMMUNIQUER AVEC
PIER MOREAU SUR MESSENGER
OU AU 581-985-9467

INSCRIPTION

20\$
(14 ANS* ET +)

• FORMULAIRE D'ACCEPTATION DES RISQUES À SIGNER
PAR UN PARENT POUR LES MOINS DE 18 ANS



Appel à la population



*Tu es un artisan, tu souhaites exposer et vendre ce que tu fais
ou tu souhaites faire une vente de garage? On a quelque chose pour toi.
Inscris-toi au coût de 10\$/table pour
la journée du Grand Bazar & Exposition d'artisans au Festival d'Armagh
*Les petits comme les grands sont invités à participer**

*Samedi 27 juin
9h à 13h*

*Sous le chapiteau au
40, boulevard Henri, Armagh
(Chalet des loisirs)*



*Pour t'inscrire, communique avec nous sur messenger par
courriel au loirsirsarmagh@hotmail.com ou appelle au
418-230-2381*



Dans notre municipalité

Bénévoles recherchés

**Les 26-27-28 juin 2026, dans le cadre
du Festival d'Armagh**

Nous recherchons des bénévoles pour:

- * Le bar**
- * Faire les hot-dogs**
- * L'entrée**
- * La surveillance des jeux gonflables**

Ça t'intéresse?

**Communique avec nous au 418-997-7109 ou
par courriel au loisirsarmagh@hotmail.com**

Bénévoles recherchés

**Nous recherchons quelques personnes
disponibles le 25 juin 2026 pour nous
aider à monter le chapiteau pour le
festival**

**Le montage de fera au Chalois (40, boulevard
Henri)**

Nous avons besoin de vous!

Ça t'intéresse?

**Communique avec nous au 418-997-7109 ou
par courriel à loisirsarmagh@hotmail.com**

INSCRIPTIONS AU TOURNOI DE PÉTANQUE DU FESTIVAL D'ARMAGH

LE TOURNOI AURA LIEU LE
SAMEDI 27 JUIN

Pour vous inscrire veuillez contacter :
**Yollande Goulet au 418-466-
2542**

DATE LIMITE D'INSCRIPTION : 10 JUIN 2026



BIENVENUE À TOUS!



INSCRIPTIONS AU TOURNOI DE BALLE FAMILIAL

POUR LE FESTIVAL D'ARMAGH
LE TOURNOI AURA LIEU LE
VENDREDI 26 JUIN (EN SOIRÉE)
ET LE SAMEDI 27 JUIN

POUR VOUS INSCRIRE VEUILLEZ
CONTACTER :
KEVEN JOLIN AU 581-982-9303

DATE LIMITE D'INSCRIPTION : 10 JUIN 2026

BIENVENUE À TOUS!



Dans notre municipalité

Surveillants recherchés

Nous sommes à la recherche d'une ou plusieurs personnes qui seraient prêtes à faire la surveillance du chapiteau pendant la nuit dans le cadre du Festival d'Armagh (26-27-28 juin 2026)

Du jeudi au vendredi : de 10 h pm à 7 h am

Du vendredi au samedi : de 3 h am à 8 h am

Du samedi au dimanche : de 3 h am à 8 h am

Du dimanche au lundi : de 1 h pm à 7 h am

**** Rémunération offerte ****

Ça t'intéresse?

Communique avec nous au 418-997-7107 ou par courriel à loisirsarmagh@hotmail.com

Camp de Jour Armagh 2026

Il reste encore quelques places disponibles pour le camp de jour!

Faites parvenir la fiche d'inscription le plus rapidement possible.

Les places sont limitées et seront attribuées selon l'ordre de réception des inscriptions.

Pour information : cdjarmagh@gmail.com
ou 418 576-5883



FÊTE DE LA PÊCHE

DIMANCHE 7 JUIN 2026
DE 9 H À 16 H
AU PARC DES CHUTES
305, ROUTE 281 SUD À ARMAGH

OUVERT À TOUS!

AUCUN PERMIS EXIGÉ

PÊCHE À LA RIVIÈRE (ENSEMENCÉE) POUR LES ADULTES
PÊCHE EN PISCINE POUR LES ENFANTS
GRATUIT POUR LES PÊCHEURS ET LES VISITEURS
APPORTEZ VOS CANNES À PÊCHE, VERS DE TERRE ET GLACIÈRE
L'ACTIVITÉ A LIEU BEAU TEMPS, MAUVAIS TEMPS

Avec la participation de:

- ARMAUGH
- Stéphanie LaFrance
- Fédération québécoise des chasseurs et pêcheurs

La Cycloroute s'anime!

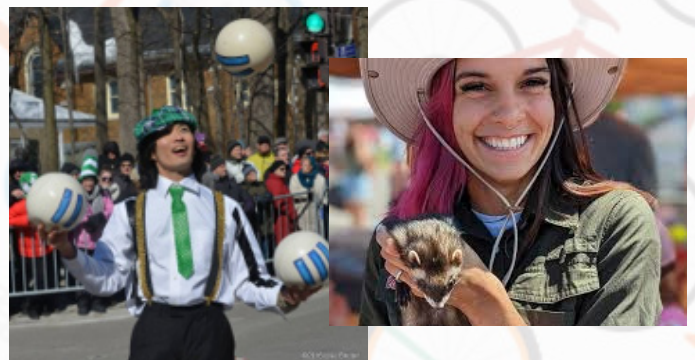
Le dimanche 7 juin, lors de la Fête de la pêche, il y aura également l'événement La Cycloroute s'anime!

Éducazoo et le Le Grand cirque de Ryu seront au stationnement de la Cycloroute de Bellechasse, à partir de 13h.

L'équipe d'Éducazoo offrira à toute la famille une fête où des animaux exotiques seront en vedette, tandis que l'artiste Ryunosuke Yamazumi fera tourner des têtes en offrant une prestation de cirque des plus spectaculaires!

Des artisans et producteurs locaux seront également sur place.

*L'événement sera remis en cas de pluie



Dans notre municipalité



*Bibliothèque
Armagh*

Heures d'ouverture :

Lundi : 18 h 30 à 20 h

Mercredi : 10 h 30 à 12 h et 18 h 30 à 20 h

Jeudi : 13 h à 15 h

Samedi : 9 h 30 à 12 h

Tél.: 418-466-3004 Courriel : armagimbibliotheque@gmail.com

FERMETURE – FÊTE DE LA ST-JEAN-BAPTISTE

Veuillez noter que la bibliothèque sera fermée le mercredi 24 juin à l'occasion de la fête nationale du Québec.

Bonne fête de la St-Jean-Baptiste à tous!

FERMETURE ESTIVALE – JUILLET

La bibliothèque prendra une pause pour le mois de juillet!

C'est le moment parfait pour venir faire le plein de belles lectures avant la fermeture.

Romans, albums, découvertes... remplissez vos sacs pour l'été!

Dernier jour pour emprunter : 29 juin

On vous attend avant la pause estivale!

EXPOSITION SPÉCIALE – 27 JUIN

Venez découvrir, fouiner et dénicher de belles trouvailles!

Formule originale : vous choisissez le prix!

Donnez le montant de votre choix et repartez avec vos coups de cœur.

Tous les dons serviront à enrichir votre bibliothèque.

Samedi 27 juin

Festival d'Armagh – Grand bazar et exposition des artisans

De 9 h à 13 h

On vous attend en grand nombre!

RENOUVELLEMENT DE COLLECTION – 25 MAI

Bonne nouvelle! Le 25 mai prochain, une partie de la collection du Réseau BIBLIO sera renouvelée à votre bibliothèque.

Vous pourrez découvrir plusieurs nouveautés :

romans, biographies, bandes dessinées, livres pour enfants et bien plus encore!

Saviez-vous que les échanges de livres ont lieu trois fois par année et permettent de renouveler environ le quart de la collection?

MENTION HONORABLE – ANNE-MARIE LABRECQUE-GERMAIN

La bibliothèque souhaite souligner l'engagement exceptionnel d'Anne-Marie Labrecque-Germain, bénévole depuis août 2025.

Jeune femme dynamique et généreuse de son temps, elle contribue activement au bon fonctionnement et à l'ambiance chaleureuse de la bibliothèque.

Son dévouement, son implication et son enthousiasme sont grandement appréciés par toute l'équipe.

Cette mention honorable lui est décernée en reconnaissance de sa précieuse contribution.

Merci, Anne-Marie, pour ton engagement! Nous espérons te compter parmi nous encore longtemps.



Dans notre municipalité



CLUB FADOQ L'ANNEAU D'OR D'ARMAGH

Le mercredi 13 mai, nous avons accueilli 54 personnes à l'activité repas soulignant la fête des mères et des pères. Plusieurs sont arrivés un peu plus tôt afin de discuter entre eux. C'est une ambiance que nous apprécions particulièrement, car le but de l'activité est de permettre une sortie à coût abordable et des échanges entre vous. Les anniversaires des mois de mai et juin ont été soulignés. Plusieurs cadeaux ont été attribués, soit les petits bouquets en pot qui décoraient les tables. Mme Ginette Bernard, gagnante du cadeau de la fête des Mères, s'est méritée une magnifique jardinière de fleurs. Et monsieur Alfred Beaudoin gagnant du cadeau de la fête des pères aura le plaisir d'utiliser un chèque cadeau du Marché Tradition.



Ce rassemblement termine les activités repas pour l'année 2025-2026. Nous vous remercions du fond du cœur d'avoir été présents. Nous sommes reconnaissants envers tous ceux et celles qui ont respectés les échéanciers pour les dates de réservation et d'annulation. Ces gestes simples facilitent le travail et enlève des soucis financiers au Club.

Nous vous rappelons que le club doit payer les repas qui ont été réservés ainsi que ceux qui ne sont pas annulés en respectant les délais.

Nous vous remercions pour votre collaboration.

Nous prenons une pause pendant la saison estivale. Le prochain dîner est prévu le mercredi 9 septembre 2026. D'autres informations suivront.

Emprunt de jeux pour des événements familiaux

Le club FADOQ l'Anneau d'Or d'Armagh possède des jeux pouvant agrémenter vos réunions familiales. Pour informations Mme Ginette Bernard 418-466-2927

Nouvelle image du Club FADOQ

Dévoilement de la nouvelle image très bientôt. Surveillez les médias, nous ne pouvons vous en dévoiler davantage ...

Abonnement

Depuis le **1er janvier 2025**, le renouvellement ou l'adhésion au club FADOQ coûte **30\$ pour une année et 55\$ pour 2 ans**.

Ceux et celles qui reçoivent leur demande de renouvellement par la poste, **veuillez répondre et retourner** votre paiement dans l'enveloppe déjà affranchie au secrétariat régional pour renouveler votre carte. Pour une nouvelle adhésion ou information, communiquer avec Pierrette Roy au 418-466-2886.

Conseil d'administration FADOQ l'Anneau d'Or d'Armagh 2026-2027

L'assemblée générale annuelle s'est déroulée le 13 mai 2026, quatre (4) postes étaient en élection. Voici la composition du conseil d'administration pour 2026-2027 :

Présidente : Mme Ginette Bernard

Vice-présidente : Mme Louise Bernard

Trésorière : Mme Pierrette Roy

Secrétaire : Mme Louise Turmel

Administrateur : M. Léopold Corriveau

Administrateur : M. Jean Fradet

Administrateur : M. Gaston Langlois

Pour terminer, nous souhaitons à tous les papas une belle fête des pères entourés de vos proches et à toute la population de joyeuses célébrations de la Fête nationale du Québec!

Les membres du conseil d'administration

Invitation

Messe country

8e édition

SAMEDI 13 JUIN 2026

15h30 mini-concert

16h messe country

avec choristes et musiciens

Les profits iront à l'amélioration
du son dans l'église

Après la messe, vous êtes conviés à un **souper-spaghetti** suivi d'une soirée avec musique et **danse country** animée par **Lise Laverdière** à l'**aréna** de Sainte-Claire.
17h30 accueil / Souper-soirée à 35\$ adulte et 10\$ 12 ans et moins
Réservation avant le 8 juin auprès d'Hélène Fournier 418-883-3854
Soirée seulement, à partir de 20h, 15\$ payable en argent à l'entrée

Impression: gracieuseté de CFR Dorchester

Dans notre municipalité



Cercle de Fermières Armagh

Membres du Cercle de Fermières d'Armagh

Les membres du Conseil d'administration local (CAL) ont le plaisir de vous inviter à un souper qui sera suivi de l'Assemblée générale annuelle.

Informations importantes

Date : Jeudi 18 juin 2026

Heure : 16 h 30 à 20 h 30

Lieu : Salle du Complexe municipal

7, rue de la Salle, Armagh

Cette invitation s'adresse à toutes les membres du Cercle de Fermières d'Armagh.

Documents joints

- Ordre du jour de l'Assemblée générale 2026
- Procès-verbal de l'Assemblée générale annuelle 2025

Postes en élection pour 2026

- Vice-présidente
- Secrétaire
- Conseillère #2

Comme vous pouvez le constater, il y a trois postes à combler. Votre participation active au sein du Cercle de Fermières d'Armagh est importante pour assurer le maintien et la vitalité du Cercle des Fermières à Armagh.

Mise en candidature

Les bulletins de mise en candidature doivent être transmis à Caroline Mongrain, secrétaire, au plus tard le jeudi 18 juin à 16 h, par l'un des moyens suivants :

- Par courriel : secre.fed6.armagh@outlook.com
- Par la poste : 35, rue de la Fabrique, Armagh, G0R 1A0
- En main propre à la même adresse

Caroline Mongrain
secre.fed6.armagh@outlook.com
418-575-7640



MARCHÉ DE L'ENTRAIDE ARMAGH

Soutenir notre communauté, un geste à la fois ♥

 **Lieu :** Sous-sol de l'église d'Armagh.

 **Dates :** Vendredi 5 et samedi 6 juin 2026.

 **Horaire :** 9 h 00 à 16 h 00.

 **Rappel crucial :** Prévoyez de l'argent comptant, car c'est le seul mode de paiement accepté.

 Sections à explorer (selon vos priorités) 



Artisanat local
Y aller tôt pour le meilleur choix de pièces uniques des Fermières.



Vêtements
Vérifier les tailles pour toute la famille.



Quincaillerie & Déco
Idéal pour les projets de rénovation ou de bricolage.



Livres & Jouets
Faire le plein pour les cadeaux ou les vacances.



Le Marché de l'entraide d'Armagh est une initiative communautaire organisée par le Cercle des Fermières d'Armagh au profit de la communauté chrétienne de Saint-Cajetan.



Merci de votre soutien, aujourd'hui et toujours!



Bon à savoir

Projet IMPACT - Le comité de prévention de l'alcool au volant de Bellechasse est fier d'avoir participé à cette activité de sensibilisation auprès des jeunes sur les dangers de la conduite avec les capacités affaiblies - Quelle belle initiative pour nos jeunes !

Le 30 avril, les finissants des écoles secondaires de Saint-Anselme, Saint-Damien, Saint-Charles et les élèves du CFER se sont rassemblés pour vivre l'expérience d'un projet IMPACT.

Les élèves ont donc d'abord assisté à une simulation d'un accident afin de prendre conscience des conséquences possibles, des intervenants mobilisés lors d'un tel événement et de visualiser les interventions pouvant être nécessaires dans de telles circonstances. Merci aux 2 figurants ayant rendu l'expérience réaliste, Alexis Corbin et Thomas Vaillancourt.

Les jeunes étaient ensuite tous invités à assister à un panel de discussion, répondant à des questions essentielles sur la conduite avec les capacités affaiblies. Deux conférencières du projet collectif pour une conduite responsable (PCCR) ont également livré un témoignage percutant ne laissant pas l'auditoire indifférent.

Pour conclure l'activité, les élèves étaient invités à aller à la rencontre des partenaires participants.

Merci à tous les partenaires réunis pour l'évènement !

Sûreté du Québec, Pompiers (regroupement des localités de Saint-Anselme, Sainte-Claire et de Saint-Henri), Paramédicaux (CAMBI et Dessercom), SAAQ, Projet collectif pour une conduite responsable (PCCR), Comité de prévention de l'alcool au volant de Bellechasse, Action Jeunesse Côte Sud et Portage Canada.

Merci également au centre de services scolaire de la Côte du Sud, à l'Expo BBQ de Saint-Anselme ainsi que le centre de formation agricole pour avoir supporté l'évènement.

Cindy Chabot
Directrice de centre



Venez découvrir cette belle activité en formule libre et notre matériel de psychomotricité !



Pendant 60 minutes, les enfants, accompagnés de leurs parents ou d'un adulte significatif, pourront grimper, sauter, ramper, bouger et explorer dans un environnement amusant, sécuritaire et stimulant.



Deux groupes :

9 h à 10 h - enfants de 9 mois à 2 ans et demi
10 h 20 à 11 h 20 - enfants de 2 ans et demi à 5 ans

Programme de

fqcccl :

Fédération québécoise
des centres communautaires
de loisir

Activité offerte par



Maison
de la famille
de Bellechasse
et centre
de ressources
parentales

INSCRIPTION

[www.mfbellechasse.org/
actives/le-jardin-de-
pirouette-et-cabriole-
formule-libre](http://www.mfbellechasse.org/actives/le-jardin-de-pirouette-et-cabriole-formule-libre)



Dans notre municipalité

UN PETIT GESTE, UN GRAND IMPACT!

Et si quelques heures de votre temps pouvaient transformer le quotidien de quelqu'un?

Le Centre intégré de santé et de services sociaux (CISSS) de Chaudière-Appalaches recherche des bénévoles qui souhaitent offrir un peu de leur temps dans le milieu de la santé. Dans nos CHSLD, centres de jour, fondations et autres milieux, les bénévoles apportent chaleur, écoute et réconfort. Leur présence contribue à humaniser les soins et à améliorer le quotidien des usagères et des usagers.

Les activités sont simples et accessibles : discuter, faire la lecture, chanter, accompagner lors d'activités ou simplement être présent.

Informez-vous : benevolatensante.ca



APPEL AUX ARTISTES

PARTICIPE AU SHOW D'AUTOMNE!

TU JOUES DE LA GUIT? DU DRUMS ? TU CHANTES SOUS LA DOUCHE MAIS T'AIMERAI TE PRODUIRE SUR SCÈNE ?
TU ÉCRIS DU SLAM, DES POÈMES, DE L'HUMOUR ?

SAMEDI 19 SEPT.

À SAINT-DAMIEN

INSCRIS-TOI AVANT LE 15 JUIN 2026



Logo: Saint-Damien de Bellechasse
Logo: AGIR COLLECTIVEMENT DANS BELLECHASSE
Logo: LE DÉBUT D'ÉCLAIREURS



*Une bonne action,
un impact immense*

**Devenez
bénévole!**

Centre intégré
de santé et de services
sociaux de Chaudière-
Appalaches

Québec

1 833 830-7500 • benevolatensante.ca

MRC Bellechasse

Un inventaire évolutif

Le processus d'inventaire se poursuit. Lors de la séance de mars, le conseil de la MRC a adopté un inventaire préliminaire pour 17 municipalités du territoire et un inventaire final pour trois



PROJET PILOTE SUR LES PLASTIQUES AGRICOLES

UPA L'Union
des producteurs
agricoles
Chaudière-Appalaches
Bellechasse

- La MRC de Bellechasse et ses municipalités vous rappellent que les pellicules d'ensilage, ficelles, toiles et sacs d'ensilage, litière et mousse de tourbe sont maintenant acceptés.

ÉCOCENTRES PARTICIPANTS (PENDANT LES HEURES D'OUVERTURE)

Saint-Charles-de-Bellechasse

25, rue de l'Église, Saint-Charles
2 mai jusqu'au 11 juillet, inclusivement

Sainte-Claire

30, rue Industrielle, Sainte-Claire
18 juillet jusqu'au 31 octobre, inclusivement

Saint-Léon-de-Standon

59, route de l'Église, Saint-Léon-de-Standon
2 mai jusqu'au 31 octobre, inclusivement

Saint-Lazare-de-Bellechasse

315, route 279, Saint-Lazare-de-Bellechasse
2 mai jusqu'au 31 octobre, inclusivement

TOILES, GROS SACS D'ENSILAGE, SACS LITIÈRE ET TOURBE



B. PELLICULES D'ENSILAGE



C. FICELLES



**FILETS
NON-ACCEPTÉS**

- Trier :** A. Faire un sac qui peut contenir des toiles, des sacs d'ensilage, des sacs de litière et des sacs de tourbe.
B. Faire un sac pour les pellicules d'ensilage.
C. Faire un sac de ficelles. Les filets ne sont pas acceptés.

Où se procurer vos sacs de récupération?

- Les sacs de récupération AgriRECUP sont disponibles dans les bureaux municipaux qui participent au projet pilote.

OU

- **Site d'enfouissement technique**
50, 1^{er} Rang Nord-Est, Armagh
- **BMR Express Avantis La Durantaye**
23, rue Olivier-Morel, La Durantaye
- **BMR Avantis Saint-Gervais**
46, 1^{er} Rang Est, Saint-Gervais
- **BMR Saint-Charles**
2609, av. Royale, Saint-Charles-de-Bellechasse

agrireup.ca |  

VRAIE DE NATURE

MRC Bellechasse

la démolition d'immeubles ainsi qu'un règlement relatif à l'occupation et à l'entretien des immeubles.

Un inventaire évolutif

Le processus d'inventaire se poursuit. Lors de la séance de mars, le conseil de la MRC a adopté un inventaire préliminaire pour 17 municipalités du territoire et un inventaire final pour trois



MRC de
Bellechasse

Des nouvelles de la MRC de Bellechasse!

Visites guidées au lieu d'enfouissement technique de la MRC de Bellechasse le 4 juin 2026!

Trois horaires proposés pour faire la visite à Armagh:

9h à 11h
13h à 15h
17h à 19h

* La visite implique de marcher sur une distance d'un à deux kilomètres. Des bottes à cap d'acier ou des chaussures fermées à bonne semelle sont nécessaires. Apportez votre bouteille d'eau au besoin!

*Pour s'inscrire à la visite et
participer au tirage de prix de
présence*



MRC de
Bellechasse

FORMATION

*Compostage
domestique*

- Mercredi le 10 juin en ligne à 18h30
- Mercredi le 24 juin à Saint-Damien à 13h30
- Mercredi le 11 novembre en ligne à 18h30
(formation spéciale de préparation à l'hiver!)

Inscription obligatoire pour participer:
compost@leschouxgras.com
ou 581 997-1824

La MRC offre un programme d'aide financière
pour l'achat de matériel de compostage.
Visitez le bellechasse.ca/compostage



LES CHOUX GRAS
COOPÉRATIVE DE SOLIDARITÉ



ATTENTION!



MRC de
Bellechasse

Nouvel horaire de collecte des bacs roulants de
déchets et de récupération pour le secteur
résidentiel depuis le 18 mai!

bellechasse.ca/collecte



Pour éviter une
mauvaise surprise,
consultez votre
nouveau calendrier
dès aujourd'hui!



La Cycloroute de
Bellechasse est désormais

OUVERTE!

Toutes sortes d'événements
auront lieu cet été aux
abords de la piste. Vous
pouvez tout savoir au
cycloroutedebellechasse.com

Bonne saison à tous!



VRAIE DE NATURE



Procès-verbal

PROVINCE DE QUÉBEC MUNICIPALITÉ D'ARMAGH COMTÉ DE BELLECHASSE

À une séance extraordinaire du Conseil municipal d'Armagh, tenue le **28 avril 2026** à 18h30, à la salle municipale située au 7, rue de la Salle, à Armagh.

Conformément aux dispositions du Code municipal du Québec et à laquelle séance sont présents :

Siège #1 - Luc Bégin	Siège #2 - Daniel Bédard
Siège #3 - Sue-Élène Belisle	Siège #4 - Gisèle Adam
Siège #5 - Guylain Chamberland	Siège #6 - Roxane Vézina

Formant quorum sous la présidence de la mairesse, Mme Mélanie Bolduc. Mme Fadia Bayrakdar, directrice générale et greffière trésorière, est également présente.

1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE

Après vérification du quorum, Mme la mairesse déclare la séance ouverte, souhaite la bienvenue aux personnes présentes et fait la lecture du projet d'ordre du jour.

2026-04-35

2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil renoncent à la lecture de l'ordre du jour;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Guylain Chamberland,
Appuyé par Mme Sue-Élène Belisle,

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

D'ADOPTER l'ordre du jour tel que rédigé.

1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE

2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

3 - POINTS DE DISCUSSION

3.1 - Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec 2024-2028 (TECQ) - Programmation de travaux version no.1

4 - PÉRIODE DE QUESTIONS

5 - LEVÉE DE LA SÉANCE

ADOPTÉE

3 - POINTS DE DISCUSSION

2026-04-36

3.1 - Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec 2024-2028 (TECQ) - Programmation de travaux version no.1

ATTENDU QUE la Municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de transfert pour les infrastructures d'eau et collectives du Québec (TECQ) pour les années 2024 à 2028;

ATTENDU QUE La Municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Mme Roxane Vézina,
Appuyé par M. Daniel Bédard,

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

QUE La Municipalité s'engage à respecter les modalités du Guide qui s'appliquent à elle.

QUE La Municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employé(e)s et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, aux exigences, aux pertes, aux dommages et aux coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de TECQ 2024-2028.

QUE La Municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux ci-jointe et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

QUE La Municipalité s'engage à déposer annuellement une mise à jour de sa programmation de travaux durant la période du 1er octobre au 15 février inclusivement.

QUE La Municipalité s'engage à réaliser les investissements autonomes qui lui sont imposés pour l'ensemble des cinq années du programme.

QUE La Municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.

ADOPTÉE

4 - PÉRIODE DE QUESTIONS

2026-04-37

5 - LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé,

Il est proposé par M. Guylain Chamberland,
Appuyé par M. Daniel Bédard,

QUE la séance soit levée.

La séance est levée à 18 h 40.

ADOPTÉE

Mélanie Bolduc, mairesse

Fadia Bayrakdar, directrice générale
et greffière-trésorière

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ D'ARMAGH
COMTÉ DE BELLECHASSE

À une séance ordinaire du Conseil municipal d'Armagh, tenue le **5 mai 2026** à 19 h 30, à la salle municipale située au 7, rue de la Salle à Armagh.

Conformément aux dispositions du Code municipal du Québec et à laquelle séance sont présents les conseillers :

Siège #2 - Daniel Bédard

Siège #3 - Sue-Èlène Belisle

Siège #4 - Gisèle Adam

Siège #5 - Guylain Chamberland

Siège #6 - Roxane Vézina

Est absent : Siège #1 - Luc Bégin

Formant quorum sous la présidence de la mairesse, Mme Mélanie Bolduc.

Mme Fadia Bayrakdar, directrice générale et greffière-trésorière, est également présente.

1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après vérification du quorum, Mme la mairesse déclare la séance ouverte, souhaite la bienvenue aux personnes présentes et fait la lecture du projet d'ordre du jour.

2026-05-01

2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil renoncent à la lecture de l'ordre du jour;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Daniel Bédard,

Appuyé par Mme Sue-Èlène Belisle,

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

D'ADOPTER l'ordre du jour tel que rédigé.

1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE

2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

3 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES ANTÉRIEURES

3.1 - Séance ordinaire du 7 avril 2026

3.2 - Séance extraordinaire du 16 avril 2026

3.3 - Séance extraordinaire du 23 avril 2026

3.4 - Séance extraordinaire du 28 avril 2026

4 - RAPPORT DES DÉPENSES AUTORISÉES

5 - LÉGISLATION

5.1 - Avis de motion et dépôt du projet de règlement 227-2026 sur la gestion contractuelle abrogeant les règlements 177-2019, 190-2021 et 214-2024

5.2 - Avis de motion et dépôt du projet de règlement 228-2026 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires et certaines délégations de la Municipalité de Armagh abrogeant les règlements 177-2019, 190-2021 et 214-2024

6 - POINT D'INFORMATION ET SUIVI DES MEMBRES DU CONSEIL

6.1 - Présentation des dossiers par les conseillers et conseillères responsables

7 - ADMINISTRATION

7.1 - Procès-verbal de la MRC de Bellechasse

7.2 - Affectation d'une somme à la réserve financière pour le service d'aqueduc

7.3 - Affectation d'une somme à la réserve financière pour le service d'égout

7.4 - Affectation d'une somme pour le Fonds de roulement

7.5 - Résolution d'appui | Demande d'une position claire et d'interventions urgentes des députés provinciaux et fédéraux concernant les travailleurs étrangers temporaires (TET)

7.6 - Renouvellement de la carte de membre PASSION FM pour l'année 2026

7.7 - Demande de commandite | Fondation Le Rayon d'Espoir de la MRC de Bellechasse - 7^e édition de La Marche de Solidarité

7.8 - Axe Appalaches-Bas-St-Laurent : Refus du passage de la ligne haute tension aérienne tel que proposé par Hydro-Québec sur le territoire de notre municipalité

7.9 - Demande à la MRC de Bellechasse d'inclure une disposition à son schéma d'aménagement

7.10 - Mandat à la firme INT Communication | Refonte du site Internet

7.11 - Adhésion à une entente intermunicipale relative à la cour municipale

7.12 - Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local (PAVL) | Année 2025

7.13 - Démission du conseiller no 1

7.14 - Remerciement à M. Luc Bégin

8 - SÉCURITÉ INCENDIE

8.1 - Dépôt du rapport mensuel | Mars 2026

9 - VOIRIE

9.1 - Demande de prix | Réfection de la toiture du complexe municipal

9.2 - Demande de prix | Ponceau Rang de la Fourche Est

10 - AQUEDUC ET ÉGOUT

10.1 - Approbation du Plan d'intervention pour le renouvellement des conduites d'eau potable, d'égouts et des chaussées

10.2 - Usine d'épuration | Réparation d'une pompe de refoulement

11 - AMÉNAGEMENT ET URBANISME

11.1 - Constitution du comité de démolition relatif aux immeubles patrimoniaux

11.2 - Mandat confié au Comité consultatif d'urbanisme (CCU)

11.3 - Modification de la résolution 2026-04-33 | Demande d'un BAPE générique sur la filière éolienne

12 - LOISIRS ET CULTURE

12.1 - Motion de remerciement au comité organisateur du spectacle du 2 mai 2026

13 - PARC DES CHUTES

13.1 - Renouvellement de l'entente de concession | Restaurant du Parc des Chutes d'Armagh

14 - FAMILLES ET ÂÎNÉS

15 - PÉRIODE DE QUESTIONS (LIMITÉE À 20 MINUTES)

16 - LEVÉE DE LA SÉANCE

ADOPTÉE

3 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES ANTÉRIEURES
2026-05-02

3.1 - Séance ordinaire du 7 avril 2026

Copie du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil tenue le 7 avril dernier, a été remise à tous les membres du conseil au moins 72 heures

avant la tenue de la présente séance afin de leur permettre d'en prendre connaissance et ainsi nous dispenser d'en faire la lecture en séance.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Guylain Chamberland,

Appuyé par Mme Sue-Èlène Belisle,

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance ordinaire du 7 avril 2026, tel que rédigé.

ADOPTÉE

2026-05-03

3.2 - Séance extraordinaire du 16 avril 2026

Copie du procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil tenue le 16 avril dernier, a été remise à tous les membres du conseil au moins 72 heures avant la tenue de la présente séance afin de leur permettre d'en prendre connaissance et ainsi nous dispenser d'en faire la lecture en séance.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Mme Gisèle Adam,

Appuyé par Mme Roxane Vézina,

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance extraordinaire du 16 avril 2026, tel que rédigé.

ADOPTÉE

2026-05-04

3.3 - Séance extraordinaire du 23 avril 2026

Copie du procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil tenue le 23 avril dernier, a été remise à tous les membres du conseil au moins 72 heures avant la tenue de la présente séance afin de leur permettre d'en prendre connaissance et ainsi nous dispenser d'en faire la lecture en séance.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Guylain Chamberland,

Appuyé par Mme Sue-Èlène Belisle,

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance extraordinaire du 23 avril 2026, tel que rédigé.

ADOPTÉE

2026-05-05

3.4 - Séance extraordinaire du 28 avril 2026

Copie du procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil tenue le 28 avril dernier, a été remise à tous les membres du conseil au moins 72 heures avant la tenue de la présente séance afin de leur permettre d'en prendre connaissance et ainsi nous dispenser d'en faire la lecture en séance.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Mme Sue-Èlène Belisle,

Appuyé par M. Daniel Bédard,

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance extraordinaire du 28 avril 2026, tel que rédigé.

ADOPTÉE

2026-05-06

4 - RAPPORT DES DÉPENSES AUTORISÉES

Il est proposé par M. Daniel Bédard,

Appuyé par Mme Sue-Èlène Belisle,

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

D'APPROUVER la liste des comptes à payer en date du 5 mai 2026 pour un montant total de 114 785,66 \$.

ADMO

MUNYS LICENCE ANNUELLE 373,67 \$

FORMATION EN SALLE - DG 477,15 \$

FORMATION - GESTI. CONTRACT.DG 431,16 \$

ALIMA TECH

TUYAU LAVE-VAISSELLE - P.CHUTES 855,37 \$

AMAZON.CA

PORT USB - BIBLIOTHÈQUE 14,48 \$

CASQUE - BUREAU MUNICIPAL 35,59 \$

AUTOMATISATION JRT INC

PLAN SUPPORT ET MAJ ANNUELLE 1 264,73 \$

BENEVA

ASSURANCES COLLECTIVES-AVRIL 1 030,15 \$

BÉTON PROVINCIAL

RÉP. PONCEAU FOURCHE EST 15 231,32 \$

CAUCA / EXPERTS EN APPELS D'URGENCE

FORMATION M.A.J.-CITAM-ALERTE 32,47 \$

CRÉAPHISTE

JOURNAL MAI - 28 PAGES 988,79 \$

JOURNAL MAI - AJOUT 4 PAGES 86,23 \$

EMS INGÉNIERIE INC.

SURVEILLANCE USINE ÉPURATION 993,10 \$

ENTREPRISES CLAUDE CÔTÉ INC. (LES)

THERMOSTAT ET INSTA. - GARAGE 101,69 \$

EUROFINS ENVIRONEX

ANALYSES EAU POTABLE 208,69 \$

ANALYSES EAUX USÉES 890,49 \$

ANALYSES EAU POTABLE 137,40 \$

FÉDÉRATION QC DES MUNICIPALITÉS

FORMATION CCU : 2 PERSONNES 367,92 \$

FORMATION CCU : 3 PERSONNES 551,88 \$

FORMATION CCU : 1 PERSONNE 183,96 \$

FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS

FORMATION CCU : 1 PERSONNE 183,96 \$

FONDS DES BIENS ET DES SERVICES

MISE À JOUR-OUVRAGES ROUTIERS 58,21 \$

FQM SERVICES, COOP. DE SOLIDARITÉ

SOUTIEN TECHNIQUE - PAIE 323,36 \$

GESTION DCB

CH.HUILE + FREINS + PNEUS-GMC 293,30 \$

HYDRO-QUÉBEC

ÉLECT.COMPLEXE-GARAGE-BUREAU 1 556,43 \$

ÉLECT.USINE ÉPURATION-31 JOURS 2 284,88 \$

ÉLECT.USINE FILTRATION-64 JRS 3 244,35 \$

ÉLECT. LUMIÈRES RUES-30 JOURS 602,09 \$

ÉLECT.FEU CLIGNOTANT-61 JOURS 30,86 \$

ÉLECT.ENTRÉE SUD-61 JOURS 25,71 \$

ÉLECT.ENTRÉE NORD-61 JOURS 25,71 \$

INT COMMUNICATION

CONTRAT SERVICE SITE INTERNET 92,41 \$

LUC OUELLET ÉLECTRIQUE INC.

RÉPARÉ 1 LUMIÈRE DE RUE 250,65 \$

LUSSIER

5E VERS. MUTUELLE PRÉVENTION 95,81 \$

M.R.C. DE BELLECHASSE

FORMATION DES ÉLUS ET DIR.GÉNÉ 2 761,85 \$

SUMI 493,75 \$**MAGASIN H. LÉTOURNEAU INC.**

CIMENT-RÉP.PONCEAU FOURCHE EST 749,32 \$

MARCHÉS TRADITION/CÔTÉ

SAC POU.-PAP.HYG.-NETT-JEUX D'EAU 35,37 \$

MAXXUM GESTION D'ACTIFS

PLAN GESTION ACTIF EN EAU 1 724,63 \$

MINISTÈRE DU REVENU DU QUÉBEC

REMISES PROVINCIALES-AVRIL 8 455,08 \$

MUNICIPALITÉ DE SAINT-RAPHAËL

VÊTEMENTS POMPIER..... 3 179,20 \$

VÊTEMENTS POMPIER..... 3 694,61 \$

NOVACO

GANTS, LOTION, MOPPE - US.ÉPUR 95,71 \$

NOVICOM TECHNOLOGIES INC.

INTERNET ÉCOCENTRE 40,19 \$

INTERNET CASERNE..... 45,94 \$

INTERNET CHALOIS 45,94 \$

TÉLÉPHONE IP USINE FILTRATION..... 17,72 \$

INTERNET USINE FILTRATION 45,94 \$

INTERNET POSTE DE REFOULEMENT..... 45,94 \$

INTERNET USINE ÉPURATION 114,98 \$

PASSEPORT ANIMAL INC.

SERVICES ANIMALIERS-MAI..... 86,23 \$

RAYMOND CHABOT GRANT THORNTON ADMINISTRA

2E FACTURE AUDIT 2025..... 13 797,00 \$

RECEVEUR GÉNÉRAL CANADA

REMISES FÉDÉRALES-AVRIL 3 032,85 \$

REMBOURSEMENTS DIVERS 804,84 \$

RREMQ - AON HEWITT

RÉGIME DE RETRAITE-AVRIL..... 3 101,72 \$

SM-EAU-EXPERT INC.

SOUTIEN TECH. US. FIL-US. ÉPU 1 305,28 \$

SOCIÉTÉ CANADIENNE DES POSTES

MEDIAPOSTE JOURNAL MAI..... 147,65 \$

SOLUTIONS IT CLOUD

7 LICENCES COURRIEL..... 101,09 \$

STELEM DIVISION D'EMCO CORP.

MANIPULATEUR DE VANNES-US.FILT..... 21 039,28 \$

TELUS - KODOO MOBILE

ABONNEMENT 1 AN CELLULAIRE 178,76 \$

TÉLUS QUÉBEC

TÉLÉPHONE PARC DES CHUTES..... 88,13 \$

INTERNET PARC DES CHUTES..... 68,99 \$

TÉL+FAX-BÂTIMENTS MUNICIPAUX..... 572,36 \$

TÉLÉPHONE PARC DES CHUTES..... 88,13 \$

THIBAUT & ASSOCIÉS

INSPECTION TESTS D'ÉCHELLES..... 471,40 \$

TOSHIBA SOLUTIONS D'AFFAIRES

CONTRAT SERVICE PHOTOC.D.G..... 6,39 \$

TREMBLAY BOIS

SERVICES PROFESSIONNELS 5 807,22 \$

SERVICES PROF. LOISIRS & PARCS 2 846,49 \$

TREMCA CHAUDIÈRE-APPALACHES

FORUM RÉGI. EN HABI. CHAUD-APP 0,04 \$

ULINE CANADA CORPORATION

CORDE EN POLYESTER-BALLE MOLLE..... 139,69 \$

UNILOFTS GRANDE ALLÉE

CONGRÈS ADMQ/HÉBERGEMENT-DG..... 345,26 \$

VALVES ET POMPES RENÉ LÉVESQUE

INSTALLATION CLAYTON-US.FILTR. 5 886,72 \$

Fadia Bayrakdar, directrice générale et greffière-trésorière

ADOPTÉE**5 - LÉGISLATION****5.1 - Avis de motion et dépôt du projet de règlement 227-2026 sur la gestion contractuelle abrogeant les règlements 177-2019, 190-2021 et 214-2024**

AVIS DE MOTION est donné par le conseiller, Guylain Chamberland, à l'effet qu'il sera présenté pour adoption, lors d'une prochaine séance du conseil municipal, le règlement 227-2026 sur la gestion contractuelle abrogeant les règlements 177-2019, 190-2021 et 214-2024.

Le présent projet de règlement a pour objets :

1. De prévoir des normes applicables à l'attribution et à l'exécution de l'ensemble des contrats de la Municipalité lorsque ces derniers sont conclus avec une entreprise.
2. De prévoir des règles d'attribution des contrats visés aux Chapitre V du Titre III de la LCOM lorsqu'ils comportent une dépense d'au moins 25 000 \$, mais inférieure au seuil de la dépense d'un contrat qui ne peut être adjugé qu'après une procédure ouverte en vertu de l'article 29 LCOM.
3. De prévoir les situations où un membre du conseil, un employé ou une entreprise dans laquelle ils ont un intérêt peut conclure un contrat avec la Municipalité, conformément à l'article 305.0.1 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités (LERM) et 269.1 du Code municipal du Québec.

Une copie du projet de règlement, faisant partie intégrante du présent procès-verbal, est soumise au conseil.

5.2 - Avis de motion et dépôt du projet de règlement 228-2026 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires et certaines délégations de la Municipalité d'Armagh abrogeant les règlements 177-2019, 190-2021 et 214-2024

AVIS DE MOTION est donné par le conseiller, Guylain Chamberland, à l'effet qu'il sera présenté pour adoption, lors d'une prochaine séance du conseil municipal, le règlement 228-2026 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires et certaines délégations de la Municipalité d'Armagh abrogeant les règlements 177-2019, 190-2021 et 214-2024.

Ce règlement a notamment pour objet :

1. D'établir les règles de contrôle et de suivi budgétaires afin, notamment, de garantir la disponibilité des crédits préalablement à la prise de toute décision autorisant une dépense.
2. De prévoir différentes délégations à tout fonctionnaire ou employé de la Municipalité, conformément au cadre légal qui la régit.

Une copie du projet de règlement, faisant partie intégrante du présent procès-verbal, est soumise au conseil.

6 - POINT D'INFORMATION ET SUIVI DES MEMBRES DU CONSEIL

6.1 - Présentation des dossiers par les conseillers et conseillères responsables

Les conseillers et conseillères responsables de leur dossier respectif présentent un résumé des dossiers sous leur responsabilité.

7 - ADMINISTRATION

7.1 - Procès-verbal de la MRC de Bellechasse

Le conseil municipal prend acte du dépôt du procès-verbal de la MRC de Bellechasse de la séance ordinaire du 15 avril 2026.

2026-05-07

7.2 - Affectation d'une somme à la réserve financière pour le service d'aqueduc

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a été dûment donné lors de la séance ordinaire du 3 février 2026 relativement au projet de règlement numéro 219-2026 constituant une réserve financière pour le service d'aqueduc;

CONSIDÉRANT QUE le règlement numéro 219-2026 a été adopté lors de la séance ordinaire du 3 mars 2026;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Guylain Chamberland,

Appuyé par M. Daniel Bédard,

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

D'AFFECTER une somme de 128 212.02 \$ provenant du surplus non affecté à la réserve financière pour le service d'aqueduc.

ADOPTÉE

2026-05-08

7.3 - Affectation d'une somme à la réserve financière pour le service d'égout

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a été dûment donné lors de la séance ordinaire du 3 février 2026 relativement au projet de règlement numéro 220-2026 constituant une réserve financière pour le service d'égout;

CONSIDÉRANT QUE le règlement numéro 220-2026 a été adopté lors de la séance ordinaire du 3 mars 2026;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Daniel Bédard,

Appuyé par Mme Sue-Èlène Belisle,

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

D'AFFECTER une somme de 93 663.84 \$ provenant du surplus non affecté à la réserve financière pour le service d'égout.

ADOPTÉE

2026-05-09

7.4 - Affectation d'une somme pour le Fonds de roulement

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a été dûment donné lors de la séance ordinaire du 3 février 2026 relativement au projet de règlement numéro 218-2026 constituant un fonds de roulement de 200 000\$;

CONSIDÉRANT QUE le règlement numéro 218-2026 a été adopté lors de la séance ordinaire du 3 mars 2026;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Guylain Chamberland,

Appuyé par Mme Gisèle Adam,

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

D'AFFECTER une somme de 200 000 \$ provenant du surplus non affecté au Fonds de roulement.

ADOPTÉE

2026-05-10

7.5 - Résolution d'appui | Demande d'une position claire et d'interventions urgentes des députés provinciaux et fédéraux concernant les travailleurs étrangers temporaires (TET)

ATTENDU QUE la région de Chaudière-Appalaches connaît une pénurie structurelle de main-d'œuvre, particulièrement dans les secteurs manufacturiers et agroalimentaires, et que le recours aux travailleurs étrangers temporaires demeure essentiel pour soutenir la vitalité économique régionale;

ATTENDU QUE les récentes modifications aux programmes d'immigration temporaire et permanente créent des incertitudes pour les entreprises, les municipalités et les travailleurs eux-mêmes, rendant nécessaire une mobilisation accrue dans la défense des enjeux régionaux;

ATTENDU QUE ces changements entraînent une situation urgente où des travailleurs étrangers temporaires, pourtant en emploi et indispensables au fonctionnement des entreprises de Chaudière-Appalaches, se retrouvent à risque de devoir quitter le pays, ce qui met directement en péril la continuité des opérations dans plusieurs secteurs clés;

ATTENDU QUE seule une action concertée du gouvernement du Québec et du gouvernement du Canada permettra d'éviter des départs imminents et d'assurer la stabilité des entreprises de Chaudière-Appalaches;

ATTENDU QUE les municipalités de Chaudière-Appalaches souhaitent obtenir un appui clair et explicite de leur députation provinciale et fédérale afin de défendre les réalités régionales et d'assurer la continuité de la main-d'œuvre en place;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Mme Roxane Vézina,

Appuyé par Mme Gisèle Adam,

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

QUE les membres du conseil municipal d'Armagh, en appui à la TREM-CA, demande à l'ensemble aux députées provinciale et fédérale représentant Chaudière-Appalaches de confirmer, dans les meilleurs délais, leur position et leur appui au maintien des travailleurs étrangers temporaires (TET) essentiels à l'économie régionale, ainsi que de préciser les interventions concrètes qu'ils s'engagent à entreprendre auprès de leurs gouvernements respectifs afin d'éviter des départs forcés et des ruptures de main-d'œuvre.

QUE le conseil demande que ces interventions incluent des mesures transitoires permettant le maintien des travailleurs actuellement en poste, ainsi que des ajustements administratifs adaptés aux réalités régionales, et qu'elles soient coordonnées entre les paliers provincial et fédéral afin d'assurer une réponse cohérente, concertée et efficace à la situation urgente vécue dans la région.

QU'une copie de la présente résolution soit transmise aux députés provinciaux et fédéraux concernés, ainsi qu'aux MRC membres et partenaires régionaux.

ADOPTÉE

2026-05-11

7.6 - Renouvellement de la carte de membre PASSION FM pour l'année 2026

CONSIDÉRANT QUE Radio Bellechasse-Etchemins joue un rôle important dans la diffusion de l'information locale et régionale;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité souhaite soutenir les organismes contribuant à la vitalité du milieu;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Mme Sue-Élène Belisle,
Appuyé par M. Guylain Chamberland,

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

D'AUTORISER l'adhésion de la municipalité à Radio Bellechasse-Etchemins pour l'année 2026.

ADOPTÉE

2026-05-12

7.7 - Demande de commandite | Fondation Le Rayon d'Espoir de la MRC de Bellechasse - 7^e édition de La Marche de Solidarité

ATTENDU QUE la Fondation Le Rayon d'Espoir de la MRC de Bellechasse organise la 7^e édition de La Marche de Solidarité;

ATTENDU QUE cet organisme de bienfaisance amassant des fonds pour réinvestir auprès des personnes en perte d'autonomie de la région de Bellechasse;

ATTENDU QUE la Municipalité souhaite manifester son soutien à cet organisme;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Daniel Bédard,
Appuyé par Mme Sue-Élène Belisle,

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

D'OCTROYER une somme de 50 \$ à la Fondation Le Rayon d'Espoir de la MRC de Bellechasse organise la 7^e édition de La Marche de Solidarité.

ADOPTÉE

2026-05-13

7.8 - Axe Appalaches-Bas-St-Laurent : Refus du passage de la ligne haute tension aérienne tel que proposé par Hydro-Québec sur le territoire de notre municipalité

CONSDIÉRANT QUE les tracés actuellement proposés par Hydro-Québec sont exclusivement aériens et impliquent une emprise d'environ 70 mètres entraînant des impacts permanents sur le territoire;

CONSDIÉRANT QUE ces tracés auront un impact majeur sur les terres agricoles, les érablières, les boisés et les milieux naturels situés sur le territoire;

CONSDIÉRANT QUE l'enfouissement a été réclamé pour réduire les effets délétères sur nos écosystèmes fragiles et sur la faune et flore de notre territoire;

CONSDIÉRANT QUE l'enfouissement a été demandé pour minimiser l'impact permanent de la ligne de transport d'électricité sur nos paysages naturels;

CONSDIÉRANT QUE la seule avenue possible pour limiter les pertes agricoles, acéricoles et forestières, qui font la force de notre municipalité, est l'enfouissement de la ligne haute tension;

CONSDIÉRANT QUE la Municipalité d'Armagh se positionne au 1^{er} rang en ce qui concerne le nombre d'entailles exploitées et est au 2^e rang quant au plus grand potentiel acéricole de la MRC de Bellechasse;

CONSDIÉRANT QUE l'acériculture est la culture dominante quant à l'occupation du territoire de la Municipalité d'Armagh et qu'il est important de conserver l'homogénéité des peuplements d'érables majoritairement protégés par la CPTAQ;

CONSDIÉRANT QUE la Municipalité d'Armagh a déposé le 12 novembre 2025 une résolution d'appui à l'UPA de la Chaudière-Appalaches concernant l'enfouissement de la ligne de transport dans la mise en place du projet de l'Axe Appalaches-Bas-Saint-Laurent;

CONSDIÉRANT QUE dans cette même résolution la Municipalité d'Armagh demande de préserver ses terres agricoles en culture et son potentiel acéricole soit : ses érablières exploitées, ses peuplements d'érables protégés par la CPTAQ ainsi que ses érablières ayant un potentiel acéricole significatif;

CONSDIÉRANT QUE la Municipalité d'Armagh a déposé le 3 mars 2026 une résolution commune avec d'autres municipalités affirmant que l'enfouissement constitue l'option la plus cohérente avec les objectifs de résilience climatique, de protection environnementale, de vitalité économique, de sécurité énergétique et de respect du territoire;

CONSDIÉRANT QUE le 12 mars 2026, Hydro-Québec maintenait toujours sa position en indiquant qu'une ligne souterraine de 315 kV biterne n'était pas considérée pour le projet en raison des défis techniques et économiques;

CONSDIÉRANT QUE la planification et l'aménagement harmonieux du territoire constituent des leviers essentiels au développement durable, à la cohérence des milieux de vie et à la protection des intérêts collectifs de la population;

CONSDIÉRANT QUE les élus ont le devoir démocratique d'écouter et de représenter leurs citoyens;

CONSDIÉRANT QUE l'acceptabilité sociale constitue un élément fondamental dans la réalisation de projets structurants affectant le territoire;

CONSDIÉRANT QUE le projet Axe Appalaches-Bas-Saint-Laurent ne bénéficie pas d'acceptabilité sociale sur le territoire de la Municipalité d'Armagh;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Mme Gisèle Adam,
Appuyé par Mme Roxane Vézina,

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

QUE la Municipalité d'Armagh se positionne contre le passage de toute nouvelle ligne haute tension tel que proposé actuellement par Hydro-Québec sur son territoire, si l'option de l'enfouissement n'est pas envisagée.

QUE la Municipalité d'Armagh réitère que l'enfouissement reste le seul compris possible.

QUE la Municipalité d'Armagh agisse en leader auprès des autres municipalités de notre MRC, afin d'unir nos voix contre les tracés par ligne aérienne tel que proposé actuellement par Hydro-Québec.

ADOPTÉE

2026-05-14

7.9 - Demande à la MRC de Bellechasse d'inclure une disposition à son schéma d'aménagement

CONSDIÉRANT QUE les élus municipaux du Québec ont la responsabilité légale et déontologique d'assurer la sécurité publique sur leur territoire et de protéger la propriété des citoyens;

CONSDIÉRANT QUE le Code de déontologie des ingénieurs stipule, à l'article 2.01, que : « Dans tous les aspects de son travail, l'ingénieur doit respecter ses obligations envers l'homme et tenir compte des conséquences de l'exécution de ses travaux sur l'environnement et sur la vie, la santé et la propriété de toute personne », et que les avis professionnels émis en vertu de cette obligation ne peuvent être ignorés;

CONSDIÉRANT QUE les éoliennes modernes comportent des risques résiduels, incluant notamment la projection de débris, la chute de glace et l'effondrement structurel, nécessitant l'établissement d'un périmètre de sécurité, aussi appelé zone à accès restreint (ZAR);

CONSIDÉRANT QUE la Fédération québécoise des municipalités et l'Association canadienne des énergies renouvelables définissent ce périmètre selon la formule suivante : diamètre maximal de jet de glace = $1,5 \times (\text{diamètre du rotor} + \text{hauteur du moyeu})$, tel que présenté à l'annexe 1;

CONSIDÉRANT QUE le parc éolien du Lac Alfred, en Gaspésie, propriété de la filiale nord-américaine du groupe Électricité de France, applique un périmètre de sécurité conforme à cette formule et oblige les usagers du parc, notamment ceux de la Coop Accès Chic-Choc, à contourner ces zones;

CONSIDÉRANT QUE les agriculteurs, acériculteurs et travailleurs forestiers doivent bénéficier des mêmes standards de sécurité que les usagers du parc du Lac Alfred;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité souhaite s'assurer que toute implantation d'éolienne respecte pleinement la sécurité des travailleurs, des propriétaires et des usagers du territoire;

Annexe 1

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Guylain Chamberland,
Appuyé par Mme Roxane Vézina,

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

QUE la Municipalité d'Armagh demande à la MRC de Bellechasse d'inclure dans son schéma d'aménagement la disposition suivante :

« L'éolienne, ses infrastructures de fondation, son poste électrique ainsi que son périmètre de sécurité, déterminés selon la formule de jet de glace de la Fédération québécoise des municipalités ou selon tout autre avis de sécurité reconnu, doivent être situés entièrement à l'intérieur des limites de la propriété du propriétaire. ».

DE PRÉCISER que la présente résolution ne constitue pas un avis favorable à quelque projet éolien que ce soit.

ADOPTÉE

2026-05-15

7.10 - Mandat à la firme INT Communication | Refonte du site Internet

CONSIDÉRANT QUE le site internet de la Municipalité doit être mis à jour afin de répondre aux besoins actuels;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a reçu une offre de services de la firme INT Communication pour la refonte de son site internet et que celle-ci répond aux besoins;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Mme Gisèle Adam,
Appuyé par Mme Sue-Élène Belisle,

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

DE MANDATER la firme INT Communication pour la refonte du site internet de la Municipalité, pour un montant de 1 595 \$ avant taxes.

D'AUTORISER la direction générale soit autorisée à signer tout document nécessaire pour donner effet à la présente résolution.

ADOPTÉE

2026-05-16

7.11- Adhésion à une entente intermunicipale relative à la cour municipale

ATTENDU QUE la Municipalité d'Armagh peut, conformément aux articles 569 et suivants du Code municipal du Québec (RLRQ, c. C-27.1), conclure une entente intermunicipale;

ATTENDU QUE la MRC de Bellechasse a conclu une entente intermunicipale avec l'ensemble des municipalités de son territoire ainsi que pour la MRC et certaines municipalités du territoire de la MRC des Etchemins relativement à l'utilisation et/ou à l'exploitation d'une cour municipale commune;

ATTENDU QUE la Municipalité d'Armagh souhaite adhérer à cette entente afin de confier le traitement des constats d'infraction relevant de sa compétence à la cour municipale commune de la MRC de Bellechasse;

ATTENDU QUE cette entente prévoit notamment les modalités administratives, financières et opérationnelles, incluant le partage des coûts et des revenus;

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance du projet d'entente intermunicipale et en acceptent les termes;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Mme Gisèle Adam,
Appuyé par Mme Sue-Élène Belisle,

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

QUE le conseil de la Municipalité d'Armagh adhère à l'entente intermunicipale relative à la cour municipale conclue par la MRC de Bellechasse et les municipalités participantes, conformément aux articles 569 et suivants du Code municipal du Québec.

QUE la Municipalité confie à la cour municipale commune de la MRC de Bellechasse la compétence pour entendre les causes relatives aux infractions commises sur son territoire ainsi que pour la MRC et sur certaines municipalités du territoire de la MRC des Etchemins, selon les modalités prévues à ladite entente.

QUE la mairesse et la direction générale soient autorisées à signer, pour et au nom de la Municipalité, tout document requis pour donner effet à la présente résolution.

QUE copie de la présente résolution soit transmise à la MRC de Bellechasse ainsi qu'à toute autre partie concernée.

ADOPTÉE

2026-05-17

7.12 - Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local (PAVL) | Année 2025

ATTENDU QUE le ministère des Transports et de la Mobilité durable a versé à la Municipalité une compensation de 284 645 \$ pour l'entretien de son réseau local pour l'année civile 2025;

ATTENDU QUE les compensations distribuées à la Municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales de types 1 et 2 tel que défini par le Ministère ainsi que les éléments des ponts dont la responsabilité incombe à la Municipalité;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Mme Roxane Vézina,
Appuyé par Mme Sue-Élène Belisle,

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

QUE la Municipalité d'Armagh informe le ministère des Transports et de la Mobilité durable de l'utilisation de la compensation conformément aux objectifs du Programme d'aide du réseau routier local visant à l'entretien courant et préventif des routes locales de types 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité.

ADOPTÉE

2026-05-18

7.13 - Démission du conseiller no 1

ATTENDU QUE conformément à la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, article 316, la greffière-trésorière soumet au conseil la lettre de démission de M. Luc Bégin, conseiller au siège no 1, datée du 4 mai 2026;

ATTENDU QUE conformément aux dispositions de l'article 339 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, l'avis de vacances est annoncé au conseil municipal;

ATTENDU QU'un avis d'élection sera annoncé ultérieurement;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Mme Gisèle Adam,
Appuyé par Mme Roxane Vézina,

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

DE PRENDRE ACTE de la lettre de démission de M. Luc Bégin, conseiller au siège no 1.

ADOPTÉE

2026-05-19

7.14 - Remerciement à M. Luc Bégin

ATTENDU QUE M. Luc Bégin a occupé la fonction de conseiller municipal au sein du conseil de la Municipalité d'Armagh;

ATTENDU QUE, tout au long de son mandat, M. Luc Bégin s'est distingué par son engagement, sa rigueur et son dévouement envers la communauté;

ATTENDU QUE M. Luc Bégin a contribué de manière significative aux travaux du conseil municipal, notamment par sa participation active aux séances et aux dossiers municipaux;

ATTENDU QUE celui-ci s'est également impliqué bénévolement dans diverses activités et initiatives au bénéfice de la municipalité et de ses citoyens;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Guylain Chamberland,
Appuyé par M. Daniel Bédard,

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

DE SOULIGNER et de remercier chaleureusement, M. Luc Bégin pour son implication remarquable, son esprit de collaboration et sa contribution précieuse au développement de la Municipalité d'Armagh.

D'EXPRIMER la reconnaissance sincère du conseil municipal envers M. Luc Bégin pour l'ensemble de son engagement au service de la collectivité.

ADOPTÉE

8 - SÉCURITÉ INCENDIE

8.1 - Dépôt du rapport mensuel | Mars 2026

Le conseil prend acte du dépôt du rapport mensuel du Service incendie du mois de mars 2026.

9 - VOIRIE

2026-05-20

9.1 - Demande de prix | Réfection de la toiture du complexe municipal

ATTENDU QUE le toit du complexe municipal doit être réparé;

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu deux (2) soumissions :

Compagnies	Prix avant taxes
Les Entreprises PCL	34 560 \$
CDT Construction inc.	29 980 \$

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Mme Sue-Élène Belisle,
Appuyé par M. Daniel Bédard,

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

DE MANDATER la firme CDT Construction inc. pour la réparation de la toiture du complexe municipal au montant de 29 980 \$ avant taxes.

ADOPTÉE

2026-05-21

9.2 - Demande de prix | Ponceau Rang de la Fourche Est

ATTENDU QUE le ponceau du Rang de la Fourche Est a dû être réparé;

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu deux (2) soumissions :

Compagnies	Prix avant taxes
Béton Provincial Ltée	4 837.50 \$
Béton Préfabriqué Fortier inc.	6 487.54 \$

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Guylain Chamberland,
Appuyé par M. Daniel Bédard,

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

DE MANDATER la firme Béton Préfabriqué Fortier inc. pour la réparation du ponceau du Rang de la Fourche Est au montant de 4 499.60 \$ avant taxes.

ADOPTÉE

10 - AQUEDUC ET ÉGOUT

2026-05-22

10.1 - Approbation du Plan d'intervention pour le renouvellement des conduites d'eau potable, d'égouts et des chaussées

ATTENDU QUE la Municipalité souhaite assurer la pérennité de ses infrastructures souterraines et de surface;

ATTENDU QUE le Guide d'élaboration d'un plan d'intervention pour le renouvellement des conduites d'eau potable, d'égouts et des chaussées, publié par le CERIU et soutenu par le gouvernement du Québec, constitue la référence pour la planification des travaux;

ATTENDU QUE le plan d'intervention préparé par M. Ghislain Neron de la firme Maxxum Gestion d'Actifs identifie les tronçons prioritaires à renouveler selon les critères techniques et financiers établis;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Mme Sue-Élène Belisle,
Appuyé par M. Daniel Bédard,

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

D'APPROUVER le plan d'intervention tel que présenté en date du 5 mai 2026, et autorise le dépôt de ce plan auprès du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH).

ADOPTÉE

2026-05-23

10.2 - Usine d'épuration | Réparation d'une pompe de refoulement

ATTENDU QUE l'usine d'épuration a nécessité la réparation d'une pompe de refoulement afin d'assurer le bon fonctionnement des installations;

ATTENDU QU'il était nécessaire d'effectuer la réparation sans délai;

ATTENDU QUE le coût de la réparation de la pompe de refoulement s'élève à un montant de 7 700.28 \$, avant taxes;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Daniel Bédard,
Appuyé par M. Guylain Chamberland,

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

D'ENTÉRINER le coût de la réparation de la pompe de refoulement pour l'usine d'épuration au montant de 7 700.28 \$, avant taxes.

ADOPTÉE

11 - AMÉNAGEMENT ET URBANISME

2026-05-24

11.1- Constitution du comité de démolition relatif aux immeubles patrimoniaux

ATTENDU les articles 148.0.1 à 148.0.26 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme qui autorisent une Municipalité à constituer un Comité de démolition;

ATTENDU QUE la Municipalité doit maintenir en vigueur un règlement relatif à la démolition d'immeubles et qu'elle a adopté ce règlement;

ATTENDU QUE l'article 148.0.3 qui prévoit que la constitution du Comité et la nomination de ses membres doivent se faire par résolution du conseil municipal;

ATTENDU QUE les membres de ce Comité doivent être des élus du conseil municipal;

ATTENDU QUE le conseil municipal ne souhaite pas s'attribuer les fonctions du Comité de démolition comme le permet la loi;

ENCONSÉQUENCE,

Il est proposé par Mme Sue-Èlène Belisle,
Appuyé par Mme Roxane Vézina,

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

QUE la Municipalité constitue le comité de démolition devant agir en application du Règlement relatif à la démolition d'immeubles portant le no204-2023. Ce comité a pour fonction d'analyser les demandes de démolition reçues conformément au Règlement relatif à la démolition d'immeubles et d'exercer tout autre pouvoir que ce Règlement lui confère.

DE NOMMER les membres du conseil municipal suivants comme étant les membres du comité de démolition pour une période d'une année avec possibilité de renouvellement par le conseil municipal:

- Gisèle Adam, présidente
- Roxane Vézina, membre et présidente substitut
- Mélanie Bolduc, membre

DE DÉSIGNER l'inspecteur de la Municipalité d'Armagh étant responsable de traiter les demandes de démolition en vertu du Règlement relatif à la démolition d'immeubles portant le no204-2023, de constituer les dossiers de demandes à être présentés au Comité de démolition et d'agir à titre de secrétaire du comité de démolition dans ces travaux.

ADOPTÉE

2026-05-25

11.2- Mandat confié au Comité consultatif d'urbanisme (CCU)

ATTENDU QUE la Municipalité est dotée d'un Comité consultatif d'urbanisme (CCU) constitué conformément à la réglementation en vigueur;

ATTENDU QUE le conseil municipal souhaite bénéficier de l'expertise et des recommandations du CCU en matière d'urbanisme;

ATTENDU QUE le CCU a pour rôle d'étudier et de formuler des recommandations au conseil municipal sur toute question relative à l'urbanisme;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Guylain Chamberland,
Appuyé par M. Daniel Bédard,

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

DE DEMANDER aux membres du Comité consultatif d'urbanisme (CCU) :

- D'Étudier et DE SOUMETTRE au conseil la mise à jour ainsi que des recommandations sur tous projets de règlements d'urbanisme, incluant toute modification à ces règlements.
- D'Étudier et DE SOUMETTRE au conseil des recommandations concernant le plan d'urbanisme, incluant toute modification à celui-ci.
- DE TRANSMETTRE les recommandations au conseil municipal dans les délais requis, afin de permettre une prise de décision éclairée.

ADOPTÉE

2026-05-26

11.3- Modification de la résolution 2026-04-33 | Demande d'un BAPE générique sur la filière éolienne

CONSIDÉRANT la prolifération de projets éoliens sur les territoires agricoles habités du Québec;

CONSIDÉRANT QU'au Québec, le territoire cultivable ne représente que 2 % du territoire [i], soit 0,28 hectare cultivable par habitant [ii];

CONSIDÉRANT QUE la sécurité et l'autonomie alimentaire sont essentielles;

CONSIDÉRANT QUE toute réduction du territoire cultivable menace la sécurité et l'autonomie alimentaire;

CONSIDÉRANT QUE la Commission de la protection du territoire agricole (CPTAQ) a autorisé à ce jour 99 % des demandes de dérogations pour l'installation d'éoliennes en milieu agricole[iii];

CONSIDÉRANT le rapport de Mme Janique Lambert, commissaire au développement durable du Québec, publié le 25 avril 2024, soulignant que les terres agricoles sont « essentielles à l'autonomie alimentaire de la population et au développement du secteur bioalimentaire. Il importe donc d'assurer la protection et la mise en valeur du territoire agricole, et ce, au bénéfice des générations actuelles et futures. » [iv];

CONSIDÉRANT QUE plusieurs personnalités publiques, incluant le premier ministre, le ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, le président général de l'Union des producteurs agricoles et les deux présidents des unions municipales québécoises, se sont prononcées publiquement en faveur de la protection des terres agricoles et de l'autonomie alimentaire[v];

CONSIDÉRANT l'étude de l'Institut de recherche en économie contemporaine (IRÉC) du 14 mars 2024 démontrant que les retombées économiques du développement de la filière éolienne privée ne profitent pas de façon équitable aux municipalités et aux citoyens du Québec, mais profitant surtout à l'industrie privée et à ses actionnaires[vi];

CONSIDÉRANT QUE dans cette même étude, le développement de la filière éolienne privée soulève d'importants enjeux concernant la mission d'Hydro-Québec[vii];

CONSIDÉRANT les nombreuses préoccupations citoyennes soulevées depuis plusieurs mois, autant dans notre municipalité qu'ailleurs au Québec, au sujet du développement de la filière éolienne;

CONSIDÉRANT les nombreuses questions soulevées, autant par les élus que par les citoyens de nombreuses MRC au Québec qui demeurent sans réponses claires et satisfaisantes[viii];

CONSIDÉRANT les préoccupations de ce conseil pour l'avenir des terres agricoles, acéricoles et forestières des milieux naturels et de la qualité du milieu de vie de ses citoyens;

CONSIDÉRANT QU'il y a urgence d'agir compte tenu de l'objectif d'Hydro-Québec de tripler le nombre d'éoliennes sur le territoire d'ici 2035[ix];

CONSIDÉRANT QUE le gouvernement du Québec n'a pas jugé bon de déclencher une étude environnementale stratégique sur la filière éolienne conformément à l'article 95.10 de la Loi sur la qualité de l'environnement (LQE) qui prévoit que « les stratégies, les plans ou les autres formes d'orientations... doivent faire l'objet d'une évaluation environnementale stratégique. »;

CONSIDÉRANT QUE de nombreuses audiences du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) ont eu lieu au Québec au sujet de nombreux projets éoliens, mais qu'aucune analyse d'ensemble n'a été faite à ce jour;

CONSIDÉRANT QUE le rapport du BAPE no. 375 publié le 20 juin 2024, conclut que « Le moment est peut-être venu, 25 ans après la mise en service du premier parc éolien, d'ouvrir le débat public national sur la place de la filière éolienne dans le portefeuille énergétique du Québec et son monde de développement, incluant la prise en compte d'enjeux environnementaux, sociaux et économiques. » [x];

CONSIDÉRANT QU'un BAPE générique serait le meilleur outil pour ouvrir le débat public national et faire une analyse d'ensemble;

CONSIDÉRANT le désir de ce conseil pour que les enjeux entourant le développement éolien en milieu habité agricole, acéricole et forestier soient éclairés par le biais d'un BAPE générique;

CONSIDÉRANT QUE selon l'article 6.3 de la Loi sur la qualité de l'environnement (LQE), « le BAPE a pour fonctions d'enquêter sur toute question relative à la qualité de l'environnement que lui soumet le ministre de l'Environnement et de faire rapport à ce dernier de ses constatations ainsi que de l'analyse qu'il en a faite. »;

CONSIDÉRANT QUE selon l'article 6.3 de la LQE, le BAPE doit « tenir des audiences publiques ou des consultations ciblées dans les cas où le ministre le requiert. »;

Références

[i]L'agriculture au Québec, UPA, consulté le 28 avril 2024.

[ii]Nos terres agricoles sont-elles réellement notre garde-manger?, 16 septembre 2023.

[iii]La filière batterie menace le territoire agricole, constate le MAPAQ, 28 septembre 2023.

[iv]Québec n'en fait pas assez pour empêcher la dégradation des terres agricoles, 25 avril 2024.

[v] Voir la note « Citations des personnalités publiques » ci-dessous pour les citations en question.

[vi]La privatisation de l'énergie éolienne et l'impact sur la mission d'Hydro-Québec, 14 mars 2024.

[vii] Ibid.

[viii]TES Canada : la MRC de Mékinac interpelle le ministre Fitzgibbon, 25 avril 2024.

[ix]Plan d'action 2035 – Vers un Québec décarboné et prospère.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Daniel Bédard,
Appuyé par Mme Sue-Èlène Belisle,

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

QUE la Municipalité d'Armagh prenne position en faveur d'un BAPE générique sur la filière éolienne.

DE DEMANDER au ministre de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs, Madame Pascale Déry, de se prévaloir du pouvoir qui lui est confié en vertu de l'article 6.3 de la LQE et de donner le mandat d'un BAPE générique sur la filière éolienne au Bureau d'audiences publiques sur l'environnement.

DE TRANSMETTRE cette résolution aux personnes et aux organismes désignés ci-dessous en réitérant la position du conseil et en leur demandant de l'adopter, de l'appuyer ou d'agir selon leur champ de compétences afin d'exiger la tenue d'un BAPE générique sur la filière éolienne :

- La MRC de Bellechasse
- Madame Christine Fréchette, Première ministre du Québec
- Madame Pascale Déry, Ministre de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs
- Monsieur Donald Martel, Ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation
- Monsieur Samuel Poulin, La Ministre des Affaires municipales et de l'Habitation
- Monsieur Bernard Drainville, Ministre de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie
- Madame Stéphanie Lachance, députée provinciale
- Monsieur Gregory Kelley, porte-parole du Parti Libéral en matière d'énergie
- Monsieur Pascal Bérubé, porte-parole du Parti Québécois en matière d'énergie
- Monsieur Éric Duhaime, chef du parti Conservateur du Québec
- Monsieur Haroun Bouazzi, porte-parole de Québec Solidaire en matière d'énergie
- Madame Martine Ouellet, cheffe de Climat Québec
- Monsieur Martin Caron, président général de l'Union des producteurs agricoles
- Monsieur James Allen, président l'UPA de Chaudière-Appalaches
- Monsieur Jacques Demers, président de la Fédération Québécoise des Municipalités
- Monsieur Guillaume Tremblay, président de l'Union des Municipalités du Québec
- Monsieur Patrick Gloutney, Président du Syndicat SCFP-QUEBEC
- Madame Carole-Anne Lapierre, Alliance SaluTERRE
- Monsieur Normand Beaudet, Fondation Rivières
- Madame Mélanie Busby, Front commun pour la transition énergétique
- Monsieur Philippe Duhamel, Regroupement vigilance énergie Québec
- Madame Myriam Thériault, Mères au front
- Madame Rachel Fahlman, Vent d'élus
- Mesdames Marika Chabot et Sylvie Latour, Comité de citoyens d'Armagh.

ADOPTÉE

12 - LOISIRS ET CULTURE

12.1 - Motion de remerciement au comité organisateur du spectacle du 2 mai 2026

Le conseil municipal souhaite souligner et féliciter chaleureusement les organisateurs du spectacle tenu le 2 mai dernier à l'église d'Armagh.

Cet événement a su rassembler les citoyens et insuffler un vent de dynamisme et de vitalité au sein de notre communauté. Par leur engagement, leur créativité et leur dévouement, les organisateurs ont contribué de façon significative à la mise en valeur de notre milieu et au renforcement du sentiment d'appartenance.

En conséquence, le conseil municipal tient à exprimer sa sincère reconnaissance à toutes les personnes impliquées dans la réalisation de cette activité et les remercie pour leur précieuse contribution à la vitalité d'Armagh.

13 - PARC DES CHUTES

2026-05-27

13.1 - Renouvellement de l'entente de concession | Restaurant du Parc des Chutes d'Armagh

ATTENDU QUE l'entente de concession relative à l'exploitation du restaurant situé au Parc des Chutes d'Armagh arrive à échéance le 15 mai 2026;

ATTENDU QUE le conseil municipal souhaite assurer la continuité des services offerts aux visiteurs du Parc des Chutes d'Armagh;

ATTENDU QUE le conseil municipal a manifesté sa volonté de renouveler ladite entente de concession;

ATTENDU QUE des discussions ont eu lieu entre la Municipalité et les restaurateurs;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Daniel Bédard,
Appuyé par Mme Sue-Élène Belisle,

ET RÉSOLU À LA MAJORITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

QUE le conseil municipal de la Municipalité d'Armagh autorise le renouvellement de l'entente de concession relative à l'exploitation du restaurant du Parc des Chutes d'Armagh, et ce, selon les termes et conditions convenus entre les parties.

QUE la mairesse et la directrice générale et greffière-trésorière soient autorisées à signer, pour et au nom de la Municipalité, tout document relatif à ce renouvellement.

ONT VOTÉ EN FAVEUR DE L'ADOPTION DE LA PRÉSENTE RÉOLUTION :
Mme Sue-Élène Belisle, MM Guylain Chamberland et Daniel Bédard.

ONT VOTÉ CONTRE L'ADOPTION DE LA PRÉSENTE RÉOLUTION :
Mmes Roxane Vézina et Gisèle Adam.

ADOPTÉE

14 - FAMILLES ET AÎNÉS

15 - PÉRIODE DE QUESTIONS (LIMITÉE À 20 MINUTES)

2026-05-28

16- LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé,

Il est proposé par M. Guylain Chamberland,
Appuyé par M. Daniel Bédard,

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

QUE la séance soit levée. La séance est levée à 20 h 49.

ADOPTÉE

Mélanie Bolduc, mairesse

Fadia Bayrakdar, directrice générale
et greffière-trésorière

PROVINCE DE QUÉBEC MUNICIPALITÉ D'ARMAGH COMTÉ DE BELLECHASSE

À une séance extraordinaire du Conseil municipal d'Armagh, tenue le **12 mai 2026** à 16h30, à la salle municipale située au 7, rue de la Salle, à Armagh.

Conformément aux dispositions du Code municipal du Québec et à laquelle séance sont présents :

Siège #2 - Daniel Bédard

Siège #3 - Sue-Élène Belisle

Siège #5 - Guylain Chamberland

Sont absents :

Siège #1 – Luc Bégin Siège #4 – Roxane Vézina Siège #6 – Gisèle Adam

Formant quorum sous la présidence de la mairesse, Mme Mélanie Bolduc. Mme Fadia Bayrakdar, directrice générale et greffière trésorière, est également présente.

1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE

Après vérification du quorum, Mme la mairesse déclare la séance ouverte, souhaite la bienvenue aux personnes présentes et fait la lecture du projet d'ordre du jour.

2026-05-29

2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil renoncent à la lecture de l'ordre du jour;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Guylain Chamberland,
Appuyé par M. Daniel Bédard,

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

D'ADOPTER l'ordre du jour tel que rédigé.

1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE

2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

3 - POINTS DE DISCUSSION

3.1 - Demande de prix | Étude de faisabilité - Prolongement du réseau d'aqueduc et égout - Secteur rue Turgeon

3.2 - Avis de vacances et nomination de deux (2) membre du conseil sur le Comité consultatif d'urbanisme (CCU)

3.3 - Parc des chutes | Achat d'une borne de paiement

4 - PÉRIODE DE QUESTIONS

5 - LEVÉE DE LA SÉANCE

ADOPTÉE

3 - POINTS DE DISCUSSION

2026-05-30

3.1 - Demande de prix | Étude de faisabilité - Prolongement du réseau d'aqueduc et égout - Secteur rue Turgeon

ATTENDU QUE la Municipalité souhaite évaluer les possibilités de développement futur dans le secteur de la rue Turgeon;

ATTENDU QU'il y a lieu d'analyser la faisabilité technique et financière d'une prolongation du réseau d'aqueduc et d'égout, afin de desservir ce secteur dans une perspective de développement;

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu deux (2) soumissions, soit :

Compagnies Prix avant taxes

EMS Ingénierie inc. 13 450 \$

WSP 15 000 \$

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Daniel Bédard,
Appuyé par Mme Sue-Élène Belisle,

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

DE MANDATER la firme EMS Ingénierie inc. pour l'étude de faisabilité relativement au prolongement du réseau d'aqueduc et d'égout dans le secteur de la rue Turgeon, au montant de 13 450 \$ avant taxes.

ADOPTÉE

2026-05-31

3.2 - Avis de vacances et nomination de deux (2) membre du conseil sur le Comité consultatif d'urbanisme (CCU)

ATTENDU QUE Mmes Gisèle Adam et Roxane Vézina ont présenté leur démission à titre de membres du Comité consultatif d'urbanisme (CCU) en date du 7 mai 2026;

ATTENDU QU'il y a lieu de pourvoir les postes vacants afin d'assurer le bon fonctionnement du Comité consultatif d'urbanisme;

ATTENDU QU'en vertu du Règlement 225-2026 régissant le Comité consultatif d'Armagh, deux (2) membres du conseil doivent être nommés;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Guylain Chamberland,

Appuyé par M. Daniel Bédard,

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

QUE le conseil municipal procède à la nomination de Mme Sue-Élène Bélisle à titre de présidente et de Mme Mélanie Bolduc à titre de mairesse sur le Comité consultatif d'urbanisme de la Municipalité d'Armagh.

QUE ces nominations entrent en vigueur dès l'adoption de la présente résolution et demeurent valides conformément aux dispositions applicables au règlement constituant le CCU.

ADOPTÉ

2026-05-32

3.3 - Parc des chutes | Achat d'une borne de paiement

ATTENDU QUE la Municipalité d'Armagh souhaite améliorer la gestion des revenus liés au Parc des Chutes d'Armagh;

ATTENDU QUE l'installation d'une borne de paiement permettrait d'optimiser la rentabilité associée aux droits d'accès aux sentiers ainsi qu'au stationnement;

ATTENDU QUE cette borne faciliterait également la perception des paiements et offrirait un service plus accessible aux visiteurs;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Mme Sue-Élène Belisle,

Appuyé par M. Daniel Bédard,

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

QUE le conseil municipal autorise l'achat d'une borne de paiement destinée au Parc des Chutes d'Armagh afin d'assurer la perception des frais d'accès aux sentiers et au stationnement, au montant de 22 465 \$ avant taxes.

QUE la direction générale soit autorisée à effectuer les démarches nécessaires à l'acquisition et à l'installation de cette borne.

ADOPTÉE

4 - PÉRIODE DE QUESTIONS

2026-05-33

5 - LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé,

Il est proposé par M. Guylain Chamberland,

Appuyé par M. Daniel Bédard,

QUE la séance soit levée.

La séance est levée à 16 h 42.

ADOPTÉE

Mélanie Bolduc, mairesse

Fadia Bayrakdar, directrice générale
et greffière-trésorière

Prochaine séance: 2 juin 2026

Invitation- Soirée d'information

Clinique innovante rurale de première ligne



Un projet de soins qui se construit avec la communauté

Chères citoyennes et chers citoyens,

La Coopérative de Santé des Monts de Bellechasse vous invite chaleureusement à une soirée d'information ouverte à toute la population. Nous y présenterons, avec notre partenaire le Centre intégré de santé et des services sociaux (CISSS) de Chaudière-Appalaches, un projet innovant pour renforcer l'accès à des soins de proximité dans Bellechasse.

Cette rencontre est l'occasion de comprendre le projet, de poser vos questions et surtout de se rassembler autour d'une même priorité : garder des services de santé accessibles, humains et adaptés à notre réalité.

Quand : le jeudi 4 juin à 19h

Lieu : Maison de la Culture de Bellechasse,

163 C, rue Commerciale, Saint-Damien-de-Buckland

CONSTRUCTION-RÉNOVATION C.D.T. INC.

ENTREPRENEUR GÉNÉRAL
418 243-2422
 Cell. : 418 805-5835
 construction-cdt@outlook.com

367, Boulevard St-Pierre
 St-Raphaël QC G0R 4C0
 R.B.Q. : 5671-9586-01

construction-renovationcdt.com

- TOITURE • PORTES ET FENÊTRES
- PATIO • CABANON • MAISON NEUVE
- FINITION INTÉRIEURE ET EXTÉRIEURE

Foxy Traiteur
 ACCRÉDITÉ MAPAQ

• Buffets funéraires
 • Nourriture traditionnelle

Groupe ou personne seule

Sylvie Mercier, prop. 418 283-3605

Micro excavation Bellechasse
 R.B.Q. 5664-1749-01

Pour vos petits et moyens travaux de tous genres au meilleur prix.

Spécialités: Endroits restreints, nivelage creusage, drainage, marteau hydraulique

NOUVEAU Inspection de drain par camera
 Sylvain Asselin, prop C. 581.888.6237

LÀ pour tous vos besoins en assurance

1 888 265-7940

PROMUTUEL
 ASSURANCE
 CÔTE-SUD

ATELIER MÉCANIQUE JC
UNI-PRO

VÉHICULES . VTT . MOTONEIGE
 Mécanique générale / Alignement

581 745-6972

MARIO LEMIEUX
 CONSTRUCTION

APCHL

Votre partenaire clé!

235, rue Commerciale
 Saint-Damien 418 883-5852
 constmlemieux@telus.net
 www.constructionmariolemieux.com

GARANTIE CONSTRUCTION HABITATUELLE

Accompagnement GRATUIT pour les résidents de la MRC de Bellechasse

Le Carrefour
 Employabilité • Travail de rue
 Immigration

Contactez-nous!
 418 887-7117 |

- Soutien à la recherche d'emploi et à la rédaction de CV
- Soutien à l'accueil et l'intégration en immigration
- Orientation de carrière • Projets jeunesse
- Bénévolat, entrepreneuriat et volontariat
- Éducation financière • Séjours exploratoires
- Travail de rue

Avec la participation financière de Québec

Prenez note que les services-conseils en employabilité, offerts à la portion 16-35 ans de la population de la MRC de Bellechasse, sont rendus possibles grâce à la participation financière du gouvernement du Québec.

Tél.: 418 466-2410
 Fax: 418 466-3013

LES ENTREPRISES
Claude Côté inc.
 ENTREPRENEUR ÉLECTRICIEN

Résidentiel
 Commercial
 Industriel

50, rue St-Cajetan, Armagh G0R 1A0
 RBQ - 2435 - 7790 - 81

DOMINIQUE VIEN

Députée
 Bellechasse — Les Etchemins — Lévis

dominique.vien@parl.gc.ca

JUIN 2026

DIMANCHE	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENREDI	SAMEDI
	1	2 Séance du conseil 19h30 ÉCOCENTRE	3 Hydro-Québec	4	5 Marché de l'Entraide	6 Marché de l'Entraide ÉCOCENTRE
7 Fête de la pêche et La Cycloroute s'anime! Messe à 10 h	8	9 ÉCOCENTRE	10	11	12	13 ÉCOCENTRE
14	15	16 ÉCOCENTRE	17	18	19	20 Messe à 16 h ÉCOCENTRE
21 Fêtes des pères	22	23 ÉCOCENTRE	24 Bibliothèque et bureau municipal fermés pour la fête nationale du Québec	25	26	27 ÉCOCENTRE
28	29 L'Armagh'joie	30 ÉCOCENTRE	26 au 28 juin : Festival d'Armagh			

Aperçu des activités du mois de Juillet

1er juillet : bibliothèque et bureau municipal fermés pour la fête du Canada

5 juillet : messe à 10 h

7 juillet : séance de conseil

13 juillet : 4e versement de taxe

18 juillet : messe à 16 h

19 juillet au 1er août : bureau municipal fermé vacances estivales

27 juillet : date de tombée

